

RAPPORT d'activité 2023



SOMMAIRE

L'édito de la présidente du CNL	3
Chiffres clés dispositifs courants 2023	5
Les missions du CNL	7
L'activité du CNL	9
Les grandes actions menées en 2023	9
Les grands événements littéraires	13
Les études	17
La lecture, au cœur de l'action quotidienne du CNL	21
Panorama général des aides	23
Panorama des aides par domaine éditorial	24
Panorama des aides par nature de bénéficiaire	27
La politique territoriale du CNL	57
L'action internationale du CNL	59
Moyens et fonctionnement du CNL	61
Les moyens et la gestion financière du CNL	61
Le fonctionnement du CNL	67
Annexes	73
Répartition des aides attribuées, de 2021-2023	75
Répartition géographique des aides 2023	76
Répartition thématique des aides 2023	78



EDITO DE LA PRÉSIDENTE DU CNL

RÉGINE HATCHONDO

Quelle place laissons-nous à la lecture dans nos vies ?

Les résultats de notre baromètre bisannuel (Les Français et la lecture, Ipsos pour le CNL), publiés aux printemps 2023, étaient aussi révélateurs de fragilités à ce sujet. En effet, le décrochage des moins de 25 ans s'est accentué. Un jeune sur cinq déclare ne pas lire du tout, et ce malgré la progression significative de nouvelles pratiques de lecture (livre audio et livre numérique). Pour ce public, la concurrence des écrans reste, en effet, très forte ; les jeunes passant en moyenne 6 fois plus de temps sur les écrans que dans les livres.

C'est pour cela, qu'inlassablement, le CNL poursuit les actions qu'il a initiées à l'occasion de l'année de grande cause nationale dédiée à la lecture, notamment les rencontres d'auteurs, avec depuis leur lancement, près de 500 résidences en milieu scolaire ou dans les colonies de vacances et 1 600 masterclasses organisées avec le Pass culture. L'établissement met également en œuvre un soutien renforcé aux associations pour le développement de la lecture, une meilleure prise en compte des enjeux de société par l'adaptation de ses dispositifs d'aide, mais aussi des manifestations nationales d'envergure.

Ainsi, les événements programmés dans le cadre des Nuits de la lecture, en janvier, et de Partir en Livre, en juillet, ont augmenté leur fréquentation de 50 % en 3 ans, pour atteindre près de 15 000 rendez-vous littéraires organisés en 2023 par les bibliothèques, les librairies, les théâtres, les musées, les écoles, les hôpitaux, les associations... La deuxième édition du Quart d'heure de lecture national, organisée en mars, a également donné lieu à de très belles rencontres littéraires, avec, pour n'en citer que deux, celle d'Erik Orsenna auprès des salariés d'Air France, ou celle de Colas Gutman et Marc Boutavant avec des écoliers venus découvrir l'emblématique salle ovale de la Bibliothèque nationale de France, sur le site Richelieu. Après ces premiers succès, le prochain Quart d'heure de lecture national aura lieu le 12 mars 2024, un peu partout en France.

Deuxième édition aussi pour le Goncourt des détenus, créé et porté par le CNL et le ministère de la Justice, sous le patronage de l'Académie Goncourt. 40 centres pénitentiaires, soit 600 détenus, ont participé et délibéré pour choisir leur lauréat. Ainsi, Mokhtar Amoudi s'est vu remettre le prix par les détenus présents au CNL, pour *Les conditions idéales* publié aux éditions Gallimard.

Le CNL a également lancé un nouveau programme, Mots parleurs, en partenariat avec l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, pour transmettre le goût des livres aux patients hospitalisés pour une longue durée, notamment les adolescents en psychiatrie, grâce à la lecture à voix haute et à la création d'un podcast.

En 2023, le CNL a donc renforcé sa mobilisation en faveur de la lecture.

Si les défis restent nombreux, les résultats de la grande consultation citoyenne avec make.org ont permis de recueillir près de 2 300 propositions, totalisant 300 000 votes, pour développer le goût de la lecture de tous les Français.

Cette très forte mobilisation nous encourage à relever le défi de la lecture, qui est en réalité un enjeu pour notre culture, notre démocratie et notre liberté.



CHIFFRES CLÉS

24 dispositifs d'aide

au bénéfice des auteurs, traducteurs, éditeurs, librairies, bibliothèques et porteurs de projets pour le développement de la lecture, manifestations littéraires et structures d'accompagnement ou de valorisation du secteur du livre

plus de 300 experts, répartis en 25 commissions ou comités

examinent les demandes d'aides
et émettent un avis soumis à la présidente du CNL

4 285 demandes d'aide examinées

hors demandes de labellisations et d'agréments

2 950 aides allouées (subventions et prêts), pour un montant total de 22 M€

759 aides aux auteurs et traducteurs, pour un total de 4,4 M€

1 114 aides aux éditeurs, pour un total de 5,3 M€

189 aides aux revues, pour un total de 0,7 M€

421 aides aux librairies, pour un total de 5,2 M€

86 aides aux porteurs de projets lecture, pour un total d'1,1 M€

349 aides aux manifestations littéraires, pour un total de 3 M€

32 aides aux structures d'accompagnement
ou de valorisation du livre, pour un total de 2,3 M€

207 demandes de labels et agréments

188 librairies indépendantes de référence (LiR)
et librairies de référence (LR),

19 librairies francophones de référence (LFR)

153 labels et agréments attribués

121 librairies indépendantes de référence (LiR)

15 librairies de référence (LR)

17 librairies francophones de référence (LFR)



LES MISSIONS DU CNL

Le Centre national du livre soutient l'ensemble du secteur du livre, contribue au développement d'une littérature de qualité et œuvre à la promotion du livre et de la lecture.

Etablissement public à caractère administratif, placé sous tutelle du ministère de la Culture, le Centre national du livre (CNL) est l'héritier de la Caisse nationale des lettres, créée en 1946 (loi du 11 octobre). Régi par le décret du 19 mars 1993 modifié, le CNL a pour missions d'encourager la création, l'édition, la diffusion et la promotion des œuvres littéraires ou scientifiques les plus qualitatives, à travers des actions de soutien aux professionnels de la chaîne du livre, qu'il s'agisse d'auteurs, de traducteurs, d'éditeurs, de libraires, de bibliothécaires ou de porteurs de projets pour le développement de la lecture, d'organisateur de manifestations littéraires ou de structures d'accompagnement et de valorisation du livre et de la lecture.

Ces actions de soutien répondent à un double objectif, à la fois culturel et économique. Culturel, par un soutien à la création littéraire et à la diffusion des œuvres auprès du public ; économique, par un soutien à la prise de risque intrinsèque aux choix des acteurs de la chaîne du livre, notamment les maisons d'édition et les librairies, en matière de création et de diversité littéraire la plus large. Par ailleurs, le CNL est aussi un lieu d'échanges entre professionnels du livre, ce qui lui confère une place particulière au cœur du secteur. Enfin, au-delà de son soutien et de son accompagnement aux professionnels du livre, le CNL œuvre également en faveur du développement de la lecture, auprès de tous les publics.

Un établissement au service du livre et de la lecture depuis 1946

Le CNL a pour missions :

- d'offrir à tous les professionnels et amateurs du livre imprimé et numérique un centre permanent de rencontres et de dialogues ;
- d'encourager tous les modes d'expression littéraire et de concourir à la diffusion, sous toutes ses formes, des œuvres littéraires ;
- de contribuer au développement économique du livre ainsi qu'au maintien et à la qualité des réseaux de diffusion du livre et de la lecture ;
- de participer à la défense et à l'illustration de la langue et de la culture françaises ;
- de favoriser la traduction d'œuvres étrangères en français et d'œuvres françaises en langues étrangères ;
- d'intensifier les échanges littéraires en France et à l'étranger et de concourir à toutes actions pour la promotion de la lecture et du livre susceptibles de contribuer à la diffusion et au rayonnement du livre français ;
- de favoriser les commandes par les bibliothèques, les établissements culturels et les librairies, en France et à l'étranger, des ouvrages de langue française dont la diffusion présente un intérêt culturel, scientifique, technique ou touchant à la francophonie.



L'ACTIVITE DU CNL

Les grandes actions menées en 2023

Renforcement des actions en faveur du développement de la lecture, adaptation des dispositifs de soutien, plus grande intégration des enjeux sociétaux, déploiement d'une programmation culturelle, mise en œuvre d'une communication multiforme... ont été les grandes actions menées par le Centre national du livre (CNL) en 2023, pour soutenir la filière du livre et contribuer au développement de la lecture de tous les publics.

Renforcement des actions en faveur du développement de la lecture

Au-delà des événements exceptionnels déployés dans le cadre de l'année de grande cause nationale dédiée à la lecture, déclarée en juin 2021 par le Président de la République, le CNL s'est attaché, en 2023, à pérenniser certaines actions et à en initier de nouvelles, afin de mieux intégrer la lecture dans le quotidien de tous les Français, quelle que soit la situation de chacun.

Ainsi, en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, le Pass Culture et les associations d'auteurs, le CNL a renforcé l'offre de rencontres d'auteurs en milieu scolaire et extra-scolaire, grâce à l'organisation de 935 masterclasses, 226 résidences d'auteurs à l'école et, dans le cadre de l'opération Vacances apprenantes, 68 résidences en centres de loisirs ou colonies de vacances. Au total, ces rencontres et résidences ont permis de sensibiliser plus de 40 000 jeunes à la lecture. En complément, le CNL a poursuivi son soutien au concours de lecture à voix haute Les petits champions de la lecture et développé les rencontres d'auteurs dans les classes participant au concours Et si on lisait à voix haute. A eux deux, ces concours ont rassemblé près de 260 000 élèves participants. Par ailleurs, en lien avec sept académies, le CNL a développé un programme de rencontres dans les Maisons des illustres, afin de faire découvrir aux écoliers, collégiens ou lycéens, des auteurs et leurs textes, à travers des lectures à voix haute, dans les lieux encore chargés de leur présence. En 2023, les élèves ont ainsi pu approcher George Sand, Emile Zola, Jules Verne, Rabelais, Colette, Maria Casarès, François-René de Chateaubriand, Honoré de Balzac, Alexandre Dumas, Victor Hugo et Jean Cocteau. Enfin, tout au long de l'année 2023, le CNL a accueilli des classes pour des rencontres avec des auteurs, parmi lesquels, Hélène Dorion, dont le recueil *Mes Forêts* est désormais inscrit au programme du baccalauréat, ou Nathalie Azoulay, avec des élèves du programme Cordées de la réussite.

Parallèlement, en partenariat avec l'Académie Goncourt et la Direction de l'administration pénitentiaire, le CNL a mis en œuvre la deuxième édition du Goncourt des détenus, qui a impliqué 40 établissements pénitentiaires et 600 détenus. Dans ce cadre, le CNL a livré 2 500 ouvrages, proposé des kits pédagogiques et organisé 55 rencontres d'auteurs. Le prix a été décerné le 14 décembre 2023 à Mokhtar Amoudi, pour son roman *Les conditions idéales* (éd. Gallimard), désigné parmi les 16 romans initialement sélectionnés.

Par ailleurs, en partenariat avec l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP), le CNL a lancé les Mots parleurs, un programme visant à transmettre le goût de la lecture aux patients hospitalisés, notamment les adolescents. Dans cette optique, et avec l'aide de médiateurs, écrivains ou comédiens, des petits groupes de patients ont chacun choisi un ouvrage autour de la thématique de la peur, pour en lire des extraits à voix haute, les présenter et les commenter, en vue de la réalisation d'un podcast, largement diffusé, réunissant patients et soignants. Lancée en 2023, cette initiative a vocation à se poursuivre et se développer dans les prochaines années.

Enfin, après le succès d'une première édition en 2022, le CNL a une nouvelle fois invité tous les Français à un quart d'heure de lecture national, le 10 mars 2023, avec pour objectif de créer un rapport décomplexé à la lecture et d'en développer le goût pour le plus grand nombre, sous le parrainage d'Erik Orsenna et de Fianso (cf. ci-après).

Adaptation des dispositifs d'aide et meilleure prise en compte des enjeux sociétaux

Afin de mener au mieux et au plus juste sa mission d'accompagnement et de soutien des acteurs de la chaîne du livre, le CNL s'est engagé depuis plusieurs années dans une démarche d'ajustement régulier de ses dispositifs, à travers un programme annuel d'évaluation, permettant notamment d'interroger les professionnels sur leurs enjeux, leurs mutations, leurs préoccupations ou leurs attentes. Dans ce cadre, l'établissement a d'ores et déjà évalué une grande partie de ses dispositifs et mis en œuvre un certain nombre d'évolutions, parmi lesquelles (fin 2022 ou au cours de l'année 2023) :

- la refonte du soutien au développement de la lecture des publics spécifiques, permettant désormais d'élargir la diversité des demandeurs et des publics touchés, de simplifier les procédures, mais aussi de soutenir davantage les projets de médiation structurants et cohérents avec les besoins des territoires ;
- l'ajustement de l'aide expérimentale à la création ou au développement du livre audio, au regard des réalités du marché, afin de contribuer à l'élargissement du catalogue français de livres audio et de mieux accompagner les petits ou moyens éditeurs ayant plus de difficultés à financer leurs projets ;
- la transformation du soutien annuel aux revues en aide bisannuelle, en vue d'alléger la charge administrative du dispositif, de donner aux bénéficiaires une meilleure visibilité sur leurs financements et de mieux prendre en compte les projets portant sur l'amélioration de la diffusion.

Parallèlement à la mise en œuvre de ces évolutions, l'établissement a lancé une nouvelle évaluation fin 2023, portant sur le soutien aux éditeurs pour la promotion des auteurs et des publications, dont les conclusions seront soumises au conseil d'administration en 2024. Au-delà de ces évaluations, le CNL a également fait évoluer ses aides, grâce à un grand chantier de simplification de ses dispositifs et de ses procédures, dont les propositions de modification, approuvées fin 2022, ont été appliquées à compter de 2023.

Par ailleurs, le CNL a également poursuivi le cycle de rencontres professionnelles, initiées fin 2022 et consacrées à l'économie du livre, avec des échanges autour des nouvelles pratiques de lecture, mais aussi de l'indépendance dans le secteur de l'édition ou encore de l'intelligence artificielle.

Enfin, dans le prolongement de la charte des valeurs de l'établissement, approuvée par le conseil d'administration du 10 mai 2022 et déclinée en trois volets d'actions stratégiques (violences et harcèlements sexuels et sexistes ; discriminations ; transition écologique), mais aussi dans le cadre de la stratégie nationale pour le développement durable, le CNL s'est engagé dans un plan quadriennal de soutien à la transition écologique de la filière du livre. Déployé dès 2024 et bénéficiant d'un arbitrage budgétaire favorable, ce plan vise à accompagner de manière spécifique les librairies, les festivals littéraires et les éditeurs dans leurs efforts vers une plus grande sobriété énergétique.

Déploiement d'une programmation culturelle *in situ*

En 2023, le CNL a poursuivi sa politique d'ouverture à tous les publics (professionnels, élèves, étudiants, grand public), en programmant tout au long de l'année une série d'événements sous différents formats.

Au cours du premier semestre, le CNL a ainsi proposé une lecture musicale d'Hélène Dorion, accompagnée de Lola Malique au violoncelle, autour de son recueil *Mes forêts* (éd. Bruno Doucey), soutenu par le CNL et désormais inscrit au programme national d'œuvres pour les épreuves du baccalauréat. L'établissement a également organisé une soirée exceptionnelle dédiée à la psychanalyse, autour de la *Correspondance intégrale*, de Marie Bonaparte et Sigmund Freud (éd. Flammarion), avec la participation d'Olivier Mannoni, Isabelle Alfandary et Cécile Marcoux.

Sur la deuxième partie de l'année, le CNL a ouvert ses portes aux Journées européennes du patrimoine. Durant quatre jours, exposition, rencontres et table ronde ont permis à 300 collégiens, à des professionnels et au grand public de découvrir Madeleine Riffaud, engagée dans la Résistance à l'âge de 16 ans, puis reporter de guerre, dont le destin d'exception est retracé sous forme graphique dans la bande dessinée *Madeleine, Résistante*, de Madeleine Riffaud, Jean-David Morvan et Dominique Bertail (éd. Dupuis). Au cours de ce deuxième semestre, le CNL a également proposé une série de rencontres et d'événements littéraires : une table ronde, à l'occasion de la remise de la bourse Cioran à Jean Vioulac, pour son projet *Métaphysique de l'anthropocène* (éd. P.U.F) ; une rencontre exceptionnelle autour de l'Iran et de l'ouvrage collectif *Femme, rêve, liberté : 12 histoires inédites*, sous la direction de Sorour Kasmaï (éd. Actes Sud), soutenu par le CNL ; une lecture théâtralisée de nouvelles de Maupassant, en collaboration avec Marie-Louise Bondy-Bischofberger, à destination des scolaires et du grand public.

Par ailleurs, les manifestations nationales organisées par le CNL ont donné lieu à des temps forts au sein de l'Hôtel d'Avejan. Pour les Nuits de la lecture, plusieurs classes ont participé à des ateliers, tandis qu'à l'occasion de Partir en Livre, l'établissement s'est transformé en Livrodrome, un « parc d'attractions littéraires », accueillant ainsi dans ses locaux près de 400 collégiens pendant deux jours. A la fin de l'année, c'est au Goncourt des détenus que le CNL a ouvert ses portes.

Au-delà de ces événements grand public, le CNL a également poursuivi sa programmation spécifique à destination des professionnels, avec des rencontres consacrées à l'économie du livre, aux nouvelles pratiques de lecture en ligne ou à l'intelligence artificielle, avec par exemple une table ronde intitulée « L'écriture à l'ère de l'intelligence artificielle », organisée dans le cadre d'Extra ! Le festival de la littérature vivante, en partenariat avec le Centre Pompidou et réunissant Alexandre Gefen, Valérie Beaudouin et David Gruson.

Pour clore la rentrée littéraire de l'automne, le CNL a organisé la 2^e édition du dîner des primo-romanciers de l'année, en partenariat avec la librairie 7L. A cette occasion, douze nouvelles plumes et leurs éditeurs ont été invités à rencontrer leurs parrains et marraines, auteurs confirmés, ainsi que des journalistes littéraires.

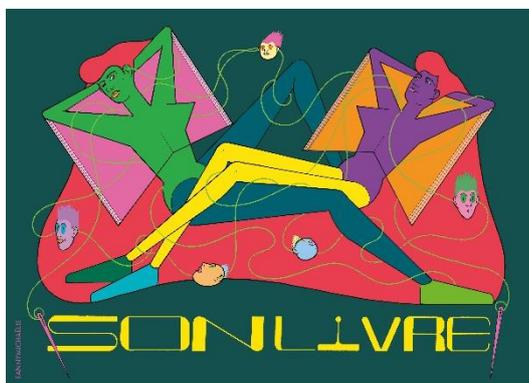
Enfin, en 2023, le CNL a accueilli une sélection d'œuvres du Fonds national d'art contemporain, mises en dépôt par le Centre national des arts plastiques (CNAP), parmi lesquelles le mur peint *Le seul état de mes idées* de Jean-Michel Alberola. Cette nouvelle sélection a également permis d'enrichir et de réinstaller les *Portraits d'écrivains, Visages et mains* (1985-2023) d'Hannah Assouline, et d'ouvrir les portes du CNL pour des vernissages en présence des artistes.

Mise en œuvre d'une communication renforcée et modernisée

En 2023, l'établissement a poursuivi ses efforts de communication, en vue de promouvoir la lecture auprès des professionnels et du grand public.

Cette ambition a d'abord pris la forme d'une consultation citoyenne autour d'une question : comment développer le goût pour la lecture de tous les Français ? Pour répondre à cette question, près de 20 000 citoyens ont exprimé leurs préférences et priorités *via* la plateforme *make.org*, permettant ainsi d'identifier les actions faisant consensus et d'établir un agenda autour de 17 propositions plébiscitées pour agir concrètement dans ce domaine. En complément de cette consultation, des ateliers de co-construction, réunissant citoyens, professionnels du secteur et experts, ont été organisés au CNL autour de trois thématiques (lecture en entreprise ; sensibilisation des parents aux habitudes de lecture ; rôle des professionnels du livre dans le développement du goût des élèves pour la lecture), pour contribuer à l'élaboration des futures actions de l'établissement en faveur de la lecture.

Par ailleurs, le CNL a repensé sa communication dématérialisée, à travers différentes évolutions : nouvelle ligne éditoriale et artistique pour ses comptes Instagram et Facebook, intégration des comptes dédiés aux grandes opérations nationales à ceux du CNL, maquette revisitée pour la newsletter devenue mensuelle, consolidation des sites Internet des Nuits de la lecture et de Partir en livre, restructuration des outils consacrés aux résidences d'auteurs pour favoriser la mise en réseau et améliorer la visibilité de l'offre sur l'ensemble du territoire...



Enfin, le CNL a continué à mettre en lumière la création littéraire, à travers ses podcasts « Son livre pourparlers » et « Son livre mono », avec un public grandissant en 2023, pour découvrir Kaouther Adimi, Jean-Baptiste Andrea, Lucas Belvaux, Véronique Blanchard, Anne-James Chaton, Cécile Desprairies, Emmanuelle Houdart, Dorothée Janin, Sorour Kasmaï, Benjamin Lacombe, Louise Mey, Alexis Michalik, Vincent Ravalec, Laurent Rivelaygue...

Les grands événements littéraires



Partir en livre

Manifestation nationale souhaitée par le ministère de la Culture, Partir en livre est conçu et organisé par le CNL depuis 2015. Donnant accès au livre sous toutes ses formes, de manière ludique, ce grand rendez-vous estival a pour objectifs de développer le plaisir de lire dès le plus jeune âge et de faire évoluer l'image du livre auprès des jeunes.

En 2023, la 9^e édition de Partir en livre a ainsi proposé 6 000 événements, gratuits et ouverts à tous, dans près de 2 000 communes en France métropolitaine et ultramarine, sous le parrainage de Mr Tan et Diane Le Feyer, auteurs de *Mortelle Adèle*, et du magicien Eric Antoine.

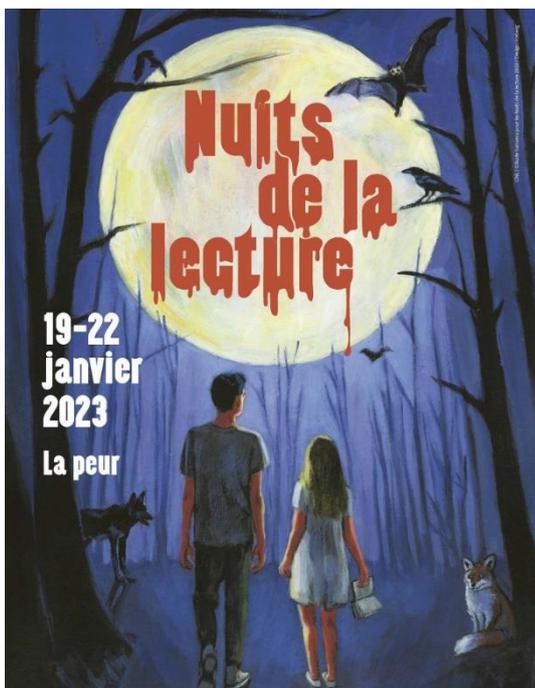
Autour du thème de la liberté, un très large public, toujours plus nombreux, a pu participer à des ateliers, des jeux et des défis, des spectacles et des performances, des rencontres avec plus de 750 auteurs et illustrateurs, ou encore à des lectures, dans des bibliothèques, des librairies hors les murs, sur la plage ou au pied d'immeubles. Avec le Livrodrome, Partir en livre a aussi fait un tour de France en huit étapes (Paris, Coucy-le-Château, Toul, Tulle, Brive-la-Gaillarde, Chalon-sur-Saône, Lyon et Marseille) et accueilli, sur un mois, près de 15 000 adolescents, pour une série d'attractions littéraires : roulotte de Sherlock, grande roue des mots, bibliothèque suspendue, typomatic, bureau de poste poétique, biathlon poétique, lectures perchées, burger littéraire, nomadolivre, caviardage express...

Dans cette programmation originale et variée, 207 événements ont été labellisés et soutenus financièrement par le CNL, 20 000 chèques lire ont été distribués, 15 000 livres (coédités avec les éditions Dupuis, Gallimard jeunesse et L'école des loisirs) ont été offerts et un livret d'activités à destination des enfants malades (édité par Flammarion Jeunesse) a été déployé dans 121 hôpitaux. Par ailleurs, Partir en livre a été un moment privilégié de rencontre entre le jeune public et les auteurs ou autrices, à travers 68 résidences organisées dans les centres de loisirs et les colonies de vacances, en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, la Ligue de l'enseignement, la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse, l'Union nationale des associations de tourisme (UNAT) et les Francas. Enfin, en 2023, la manifestation a eu un écho particulier sur les réseaux sociaux, avec la diffusion de contenus dédiés (reportages photos, capsules vidéos, jeux concours, pastilles bibliographiques...) et la participation d'influenceurs (@christiane.tran, @jeannotselivre, @lesouffledesmots, @muffinsandbooks, @nikof_ftn).

Rendues possibles grâce à la très large mobilisation de nombreux acteurs locaux et de professionnels du livre ou de l'éducation (373 librairies, 1 153 bibliothèques, 241 éditeurs, 122 centres sociaux, 238 établissements scolaires...), mais aussi à l'engagement de 33 partenaires nationaux (médias, entreprises, professionnels du livre, associations, fondations et institutions...), ces initiatives font de Partir en livre un rendez-vous annuel toujours plus riche et attendu.



Contes avec Sandrine Gniady / Landry Taillefert



Les Nuits de la lecture

Organisées pour la deuxième fois par le Centre national du livre, sur proposition du ministère de la Culture, les Nuits de la lecture 2023 ont permis de fédérer près de 4 000 lieux, pour 8 000 événements, autour du thème de la peur, sous le marrainage de Marie Darrieussecq.

Durant quatre jours et quatre nuits, les bibliothèques, librairies, musées, théâtres, établissements scolaires et universitaires, structures pénitentiaires, mais aussi le réseau culturel français à l'étranger ont ainsi déployé une multitude d'animations, avec des soirées pyjama-frisson, des lectures à voix haute, des ateliers et rencontres, des marathons de lecture, des spectacles ou des jeux littéraires.

Inaugurées aux Catacombes de Paris, avec des lectures d'extraits de nouvelles ou de romans (*Sur l'eau* de Guy de Maupassant, *La vraie vie* d'Adeline Dieudonné et *Le Sanctuaire* de Laurine Roux), par trois comédiens de la Comédie française, ces Nuits de la lecture ont été rythmées par de nombreux temps forts :

visite théâtralisée de l'exposition *Edvard Munch : un poème de vie, d'amour et de mort* au Musée d'Orsay ; déambulations littéraires dans les cimetières de Montmartre et du Père-Lachaise ; rencontre avec les autrices Mathilde Forget, Polina Panassenko et Olivia Rosenthal à Malakoff ; atelier d'illustration jeune public et visites insolites de l'ossuaire de l'Âître Saint-Maclou à Rouen ; masterclass et conférences sur les histoires de fantômes au Lieu unique à Nantes ; rencontre avec l'écrivain Mathieu Larnaudie dans la salle de l'Apocalypse au domaine national du château d'Angers ; lectures de textes d'Annie Ernaux au musée Carnavalet à Paris et au théâtre de l'Institut français de Madrid ; soirée hommage à Christian Bobin au ministère de la Culture...



Catacombes de Paris, Compagnie Immersion

A l'occasion de ces Nuits de la lecture, le CNL a également diffusé des contenus spécifiques sur les réseaux sociaux (quizz, anecdotes, conseils de lecture...) et proposé, pour la première fois, une bibliographie dédiée, déclinée en cinquante conseils de lecture, destinée à tous les âges et mêlant différents genres littéraires ou époques.



Chien pourri à la BnF

Le quart d'heure de lecture national

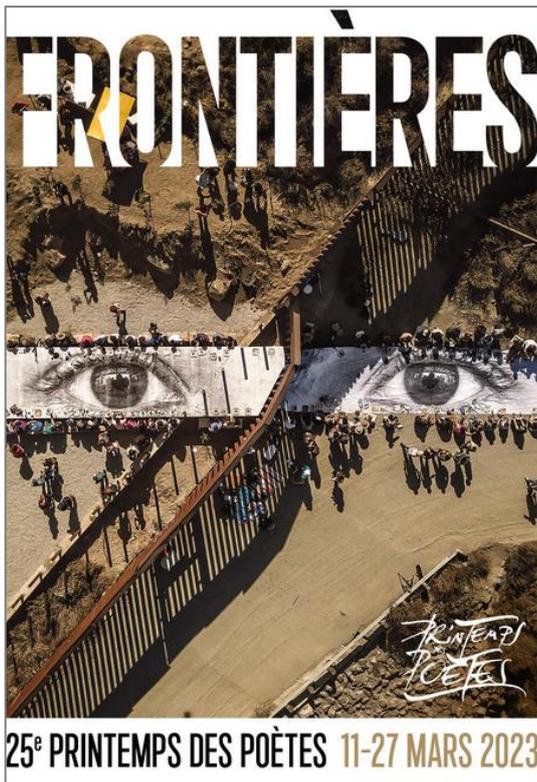
Après le succès d'une première édition en 2022, le Centre national du livre a invité chacune et à chacun à participer une nouvelle fois au quart d'heure de lecture national, le vendredi 10 mars 2023, sous le parrainage de l'artiste Fianso et de l'académicien Erik Orsenna.

En collaboration avec le ministère de l'Éducation nationale et de nombreux partenaires, cette opération a pour objectif de sensibiliser le grand public à la lecture et d'encourager toutes les organisations, publiques et privées, à mettre en place des projets réguliers autour du livre et de la lecture, en s'appuyant notamment sur les extraits d'ouvrages mis à disposition par les éditeurs partenaires sur le site du CNL.

A cette occasion, des centaines d'événements ont été organisés dans les entreprises (ADP, Crédit mutuel, FNAC, Air France, avec notamment une masterclass sur la littérature de voyage au siège d'Air France, donnée par Erik Orsenna pour les salariés de l'entreprise), les collectivités (Cergy-Pontoise et son agglomération, Pessac, Strasbourg...), les EHPAD, les établissements pénitentiaires, mais aussi dans des lieux publics emblématiques, avec un rassemblement des parlementaires dans la bibliothèque de l'Assemblée nationale, à l'initiative de sa présidente Yaël Braun-Pivet ; des lectures à voix haute au musée d'Orsay, avec l'association Lire et faire Lire ; une rencontre et un atelier à la BnF, avec Colas Gutman et Marc Boutavant, auteurs de la série jeunesse *Chien Pourri*.

De nombreux médias se sont également mobilisés sur cette opération nationale, avec par exemple, la chaîne parlementaire (LCP) qui a invité son personnel à partager un livre de son choix et à le donner à une association d'alphabétisation, ou France inter qui a proposé des moments de lectures à voix haute sur son antenne, tout au long de la journée. Parallèlement, le #10marsjelis a été largement repris sur les réseaux sociaux.

En 2024, le CNL poursuivra ce quart d'heure de lecture national, désormais instauré le deuxième mardi du mois de mars, et proposera aux entreprises de signer une charte de lecture en entreprise, pour valoriser leurs engagements dans ce domaine et les inciter à développer plus encore la présence du livre et de la lecture sur les lieux de travail.



Printemps des poètes

Créée en 1999, l'association Printemps des poètes a pour objectifs de promouvoir la poésie, à travers une opération nationale déployée chaque année au mois de mars, tant en milieu scolaire qu'auprès du grand public, mais aussi par une programmation annuelle et l'animation d'un centre de ressources virtuel.

Soutenue par le CNL, l'association initie ainsi, tout au long de l'année, des projets de médiation et de transmission sur l'ensemble du territoire, avec des lectures, des résidences, des rencontres, des ateliers d'écriture ou des lectures auprès des scolaires (cf. opération Coudrier), des jurys de prix poétiques et, d'une manière générale, œuvre à faire entrer la poésie dans des événements qui ne lui sont pas dédiés.

L'association développe également des partenariats avec des communes de toute taille et des établissements scolaires de tout niveau d'enseignement, pour décerner les appellations « village en poésie », « ville en poésie » ou « école en poésie », qui encouragent et accompagnent l'engagement poétique de ces partenaires.

Par ailleurs, elle anime un centre de ressources pour la poésie et met à la disposition de tous des ressources documentaires *via* son site Internet (printempsdespoetes.com), développé comme un véritable outil pédagogique.

En 2023, la 25^e édition du Printemps des poètes s'est tenue du 11 au 27 mars, autour du thème des Frontières, avec la comédienne Amira Casar pour marraine et l'artiste JR pour la réalisation de l'affiche officielle. Au total, pour cette édition, le CNL a soutenu 32 structures sur des projets d'offres poétiques ambitieuses, essaimant sur tout le territoire avec de nombreux poètes invités, représentant ainsi la pluralité du genre poétique.

Les études du Centre national du livre

Afin de s'assurer de la pertinence de son action, le CNL s'attache à mieux connaître le secteur dans lequel il évolue, grâce à des études opérationnelles permettant à la fois d'éclairer la profession et de conduire une politique de soutien la plus adaptée possible.

Dans cette optique, le CNL s'interroge régulièrement sur les liens qui unissent les Français au livre et à la lecture, mais aussi sur les tendances ou les opportunités du marché pour ses différents acteurs. En 2023, l'établissement a ainsi publié les résultats de la cinquième vague de son baromètre « Les Français et la lecture » et s'est également intéressé aux adaptations cinématographiques ou audiovisuelles d'œuvres littéraires.



Baromètre Les Français et la lecture

Produit avec l'institut Ipsos, ce baromètre a vocation à proposer, tous les deux ans, une étude complète sur les Français et la lecture. Portant sur un échantillon de 1 000 personnes, représentatives de la population française âgée de plus de 15 ans, il permet de mesurer dans le temps les pratiques et les perceptions des Français vis-à-vis du livre et de la lecture, de mieux comprendre leurs motivations ou leurs freins à lire des livres, et d'identifier les leviers qui les amènent ou les amèneraient à la lecture.

Dans cette édition, de nombreux Français se déclarent spontanément lecteurs d'au moins un livre, au format papier ou numérique, au cours des 12 derniers mois (précédant janvier 2023). C'est en particulier le cas des 25-34 ans qui, après s'être révélés moins lecteurs que les autres tranches d'âges pendant la crise sanitaire, semblent revenir à la lecture. Toutefois, ces tendances globales masquent certaines fragilités, avec un net repli de la lecture chez les 15-24 ans et une part importante d'entre eux affirmant ne pas lire du tout ou seulement occasionnellement.

En termes de format, la lecture numérique enregistre une progression significative, notamment chez les moins de 25 ans, mais reste toujours confidentielle au-delà de 50 ans. Quant au livre audio, il trouve un écho plus fort auprès des moins de 35 ans. En matière de genre littéraire, la bande dessinée confirme son succès, avec une montée en puissance des albums auprès de toutes les tranches d'âge, y compris au-delà de 35 ans, tandis que les mangas restent plus ancrés chez les moins de 25 ans. Pour s'approvisionner en livres, si l'achat neuf pour soi-même se renforce, les achats d'occasion se développent, en particulier chez les grands lecteurs. En revanche, l'emprunt en bibliothèque peine à retrouver ses niveaux d'avant crise sanitaire.

Au sein des loisirs des Français, le manque de temps et la concurrence d'autres activités restent les principaux freins à la lecture. D'ailleurs, le temps dédié à la lecture y est très inférieur à celui passé sur écran. Mais chez les moins de 35 ans, les nombreuses activités dématérialisées pourraient être de véritables alliées du livre : ils sont, en effet, nombreux à affirmer que les contenus sur les réseaux sociaux (entendre ou voir une personnalité parler de ses lectures, la présence ou les publications d'un auteur, la recommandation d'un influenceur ou de personnes suivies, *etc.*) pourraient les inciter à acheter ou lire des livres.

Les Français associent toujours la lecture à de nombreuses valeurs positives (approfondir ses connaissances, s'ouvrir l'esprit, se faire plaisir, s'évader, se détendre). Le CNL souhaite donc redonner à tous l'envie de se tourner vers les livres, notamment en sanctuarisant un temps de lecture au quotidien.

Les résultats complets de l'étude sont à retrouver sur www.centrenationaldulivre.fr



Les adaptations cinématographiques et audiovisuelles d'œuvres littéraires

Confiée au cabinet BearingPoint, et menée en association avec la SCELf et le CNC, cette étude apporte un éclairage sur le marché des adaptations de livres, en France comme à l'international, en combinant des approches quantitative et qualitative, par l'analyse de nombreuses bases de données, mais aussi par une série d'entretiens auprès de professionnels du livre, du cinéma et de l'audiovisuel.

Portant sur la période 2015-2021, cette étude montre que près d'une œuvre cinématographique ou audiovisuelle sur cinq, sorties en France, est adaptée d'une œuvre littéraire, avec une nette progression de l'audiovisuel et en particulier des séries.

En matière de production, la France est d'ailleurs (en proportion) le premier pays d'adaptations d'œuvres littéraires et, comparé à l'international, où les productions « biopics » et « SF/Fantastique » affichent les niveaux d'adaptation les plus élevés, dans l'hexagone, ce sont les productions « jeunesse/animation » qui se distinguent.

Concernant les adaptations sorties en France pour le cinéma ou l'audiovisuel, près d'une sur cinq est tirée d'une œuvre littéraire francophone ; Michel Bussi, Tatiana de Rosnay, Pierre Lemaitre ou Georges Simenon étant les auteurs francophones les plus adaptés. Par ailleurs, elles sont majoritairement issues d'œuvres du XXI^e siècle, soumises à l'application de droits d'adaptation, et plus de la moitié est tirée de romans ou de polars.

En termes d'impacts, sur le marché du livre, deux tiers des ouvrages bénéficient d'un rebond de leurs ventes au format papier en France, dans les 12 mois suivant la sortie de leur adaptation au cinéma, à la télévision ou sur une plateforme. Au cinéma, les films adaptés d'un livre enregistrent de belles performances sur leurs entrées, leur exportation ou leur nomination à différents prix. Quant à l'audiovisuel, le volume d'adaptations a doublé pour les séries entre 2015 et 2021 et près du tiers des œuvres coproduites par les plateformes de vidéo à la demande sont des adaptations de livres.

Globalement, la hausse du volume d'options posées, mais aussi la transformation des pratiques et des métiers, notamment par la création de pôles dédiés chez les éditeurs et par une attention renforcée des producteurs sur les droits à obtenir, ont fait évoluer le marché des adaptations d'œuvres littéraires et dégagé de nouvelles opportunités.

Pour accroître encore cette progression, la France dispose d'un important vivier, riche et diversifié, d'œuvres littéraires et le CNL, en lien avec ses partenaires et les professionnels, souhaite accompagner cette bonne dynamique.

Les résultats complets de l'étude sont à retrouver sur www.centrenationaldulivre.fr



La lecture, au cœur de l'action quotidienne du CNL

Estimant que filière du livre et développement de la lecture étaient intrinsèquement liés, le CNL a souhaité que l'incitation à la lecture fasse partie intégrante de son action quotidienne, et ce de manière pérenne. Pour cela, l'établissement a inscrit la promotion du livre et de la lecture au cœur de son projet, formalisé dans un contrat de performance, signé avec le ministère de la Culture pour la période 2022-2026.

Cette nouvelle orientation stratégique s'est traduite en 2023, d'abord par le renforcement de l'offre de rencontres d'auteurs en milieu scolaire et extra-scolaire, en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, le Pass Culture et les associations d'auteurs. Ces rencontres et résidences ont permis de sensibiliser plus de 40 000 jeunes à la lecture, grâce à l'organisation de 226 résidences d'auteurs à l'école, 68 résidences en centres de loisirs ou colonies de vacances et 935 masterclasses. En complément, le CNL a poursuivi son soutien au concours de lecture à voix haute Les petits champions de la lecture et développé les rencontres d'auteurs dans les classes participant au concours Et si on lisait à voix haute. Tout au long de l'année, le CNL a également accueilli des classes pour des rencontres avec des auteurs et, en lien avec 7 académies, a déployé un programme de rencontres dans les Maisons des illustres, afin de faire découvrir aux écoliers, collégiens ou lycéens, des auteurs et leurs textes dans les lieux encore chargés de leur présence.

Parallèlement, le CNL a une nouvelle fois invité tous les Français à un quart d'heure de lecture national, en mars 2023, avec pour objectif de développer le goût de la lecture pour le plus grand nombre. En septembre, dans le cadre des Journées européennes du patrimoine, l'établissement a ouvert ses portes au destin exceptionnel de Madeleine Riffaud, retracé dans une exposition dédiée et dans la bande dessinée *Madeleine, Résistante* (éditions Dupuis), dont les auteurs Jean-David Morvan et Dominique Bertail ont pu échanger avec une dizaine de classes franciliennes.

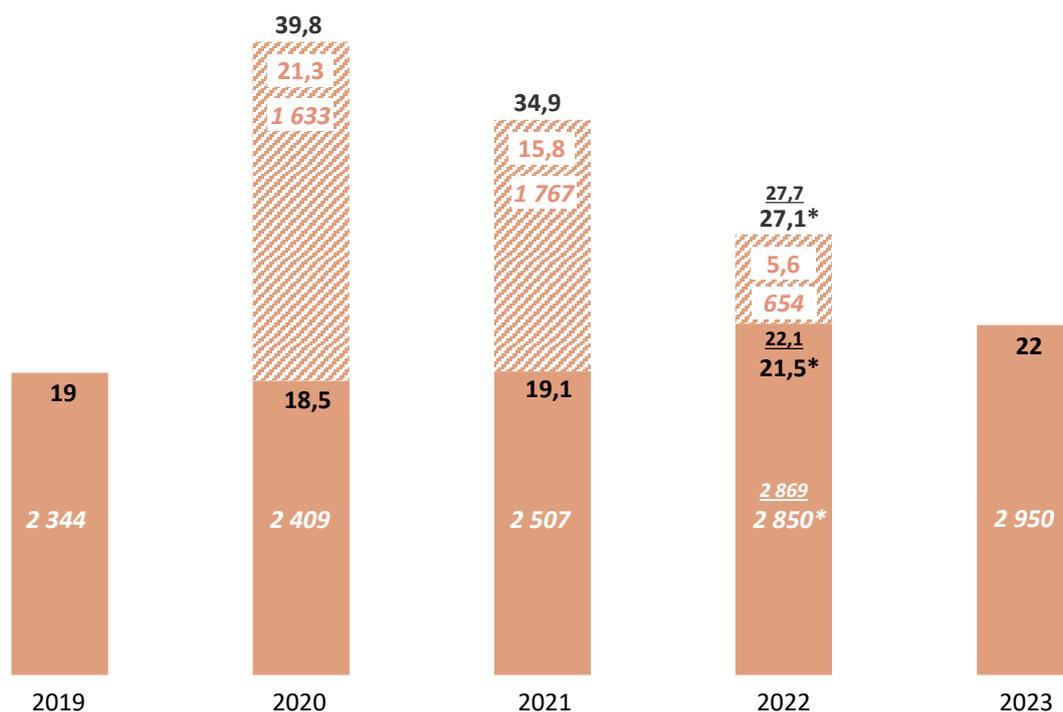
Par ailleurs, afin de développer la lecture auprès de tous les publics et en particulier les publics spécifiques, le CNL a structuré ses actions partenariales dans les champs de la santé et de la justice. Deux conventions ont ainsi été signées pour la période 2023-2025, l'une avec le ministère de la Justice pour la mise en œuvre du Goncourt des détenus, l'autre avec l'AP-HP pour les Mots parleurs, un projet expérimental de lecture à voix haute en milieu hospitalier.

Enfin, au sein de ses dispositifs d'aide, le CNL a notamment fait évoluer son soutien au développement de la lecture des publics spécifiques, afin d'accroître la diversité des demandeurs et des publics touchés, de simplifier les procédures, mais aussi de soutenir davantage les projets de médiation structurants et cohérents avec les besoins des territoires.

Lancées, pour certaines, à la faveur de l'année de grande cause nationale dédiée à la lecture, ces actions s'inscrivent désormais dans la durée et seront complétées à l'avenir par de nouveaux projets, explorés à l'issue de la grande consultation citoyenne sur la plateforme make.org et déployés autour de trois thématiques : la lecture en entreprise ; la sensibilisation des parents aux habitudes de lecture ; le rôle des professionnels du livre dans le développement du goût des élèves pour la lecture.



Panorama général des aides en volume et en valeur



Nombre d'aides

- ▨ Montant total soutien exceptionnel (M€)
- Montant total dispositifs courants (M€)
- * Montant total dispositifs courants (M€) à périmètre constant (i.e. hors grande cause)

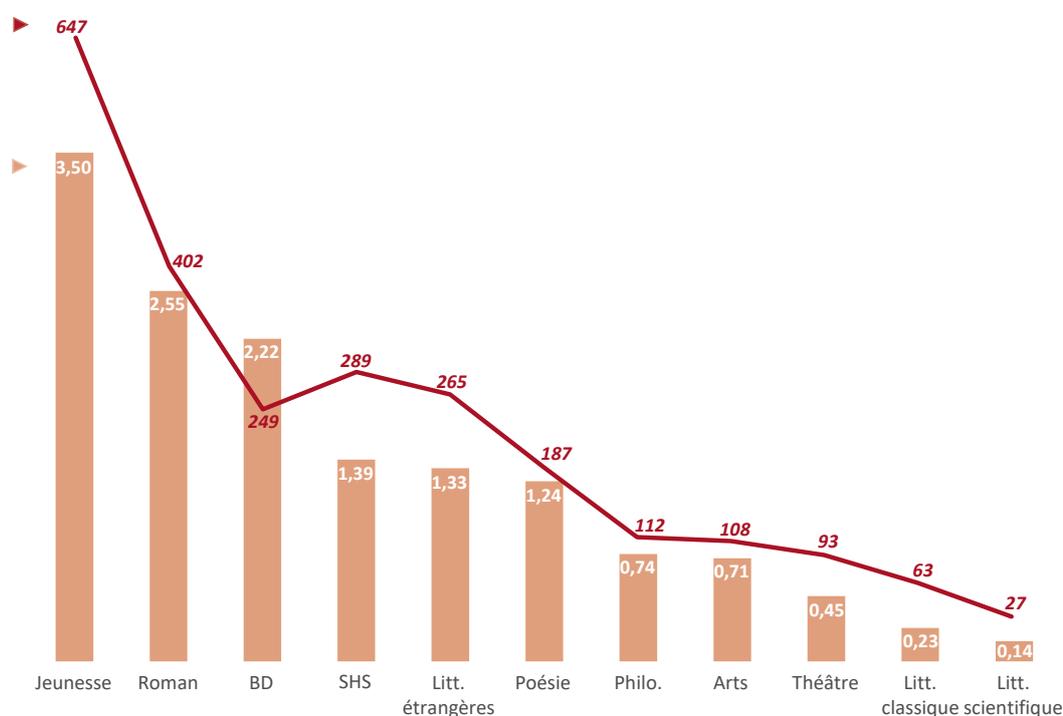
Comparativement à 2022, et à périmètre constant, c'est-à-dire hors soutien aux structures au titre de l'année de grande cause nationale dédiée à la lecture, les aides allouées par le CNL en 2023 progressent de près de 4 % en volume, passant de 2 850 aides en 2022 à 2 950 en 2023, et de 2 % en valeur, avec 22 M€ attribués au total en 2023 (contre 21,5 M€ en 2022). Après trois ans de mobilisation exceptionnelle pour aider la filière du livre à faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire, en 2023 le CNL a soutenu les professionnels uniquement *via* ses dispositifs courants, mais à des niveaux bien supérieurs à ceux d'avant crise, avec une nette augmentation des aides, en volume (+26 % entre 2019 et 2023) comme en valeur (+16 % entre 2019 et 2023).

Cette hausse globale s'explique notamment par le développement des résidences d'auteurs en milieu scolaire ou extra-scolaire, lancées à la faveur de la « lecture, grande cause nationale », et soutenues en 2023 à hauteur de 0,6 M€ ; par le renforcement de dispositifs existants (en particulier les bourses aux auteurs et traducteurs, le développement des maisons d'édition, les aides à la traduction du français vers les langues étrangères, les prêts économiques aux éditeurs, le soutien aux librairies *via* les conventions territoriales, les prêts et subventions aux librairies pour des projets d'investissement, les aides au développement des librairies françaises à l'étranger, ou le soutien aux projets organisés dans le cadre de la manifestation nationale Partir en livre) ; mais aussi par l'évolution de certains dispositifs avec, par exemple, la refonte du soutien au développement de la lecture des publics spécifiques, permettant désormais d'accroître la diversité des demandeurs et des publics touchés, grâce à une aide plus globale aux porteurs de projets pour le développement de la lecture.

Panorama des aides par domaine éditorial

Afin de mesurer la portée de son action par secteur éditorial, le CNL propose chaque année une ventilation globale de ses aides selon les thématiques de ses commissions : arts, bande dessinée, histoire-sciences humaines et sociales, littérature classique, littérature de jeunesse, littératures étrangères, littérature scientifique et technique, philosophie, poésie, roman et théâtre.

Dès lors qu'elles sont ventilables dans une thématique, toutes les natures d'aides sont agrégées, qu'il s'agisse d'aides aux auteurs, aux éditeurs ou revues, mais également d'aides aux organisateurs de manifestations littéraires, aux librairies ou aux porteurs de projets pour le développement de la lecture. En 2023, sur les 22 M€ alloués au total au titre des dispositifs courants, 14,5 M€ sont ainsi ventilables¹, soit 66 % des aides globales en valeur (83 % en volume).



Nombre d'aides

Montants en M€

► le plus aidé

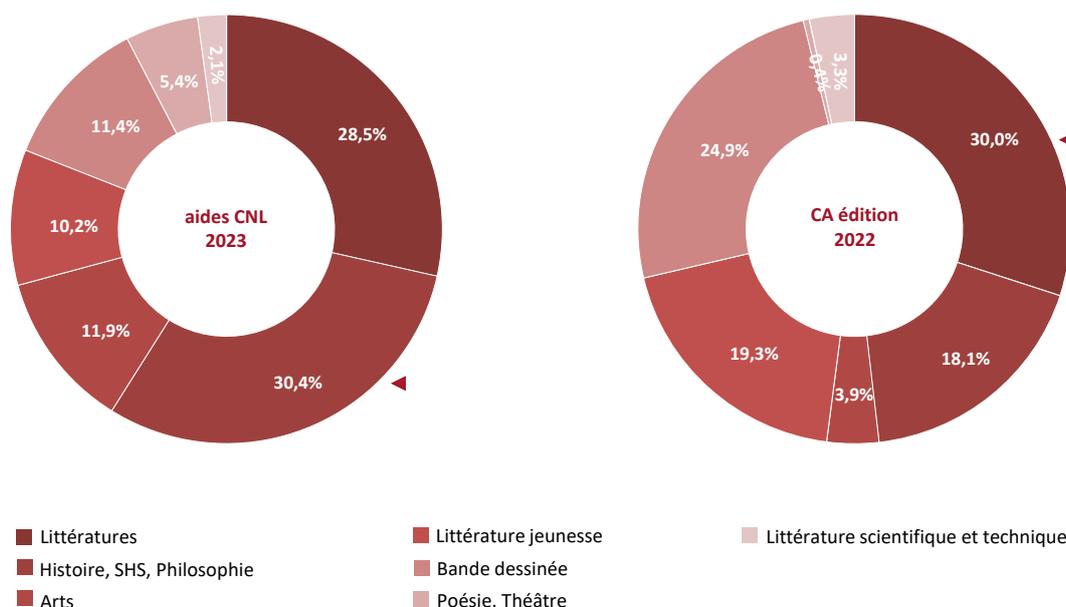
Resserrée sur les éditeurs et revues soutenus pour des publications, la ventilation des aides CNL par secteur éditorial montre que l'établissement aide plus les domaines « histoire, sciences humaines et sociales, philosophie », « arts » et « poésie, théâtre » que ce qu'ils représentent au sein du chiffre d'affaires de l'édition française (chiffre d'affaires 2022, hors secteurs non aidés par le CNL), et ce de manière significative.

¹ Ne sont ventilables que partiellement les aides aux éditeurs, les aides aux librairies, les aides aux organisateurs de manifestations littéraires et les aides aux structures d'accompagnement ou de valorisation du secteur du livre. Ne sont pas ventilables, les aides aux auteurs à visée sociale (allocations annuelles).

En effet, le domaine « histoire, sciences humaines et sociales, philosophie » pèse 30,4 % des aides CNL en valeur, contre 18,1 % du chiffre d'affaires de l'édition, soit un différentiel positif de 12,3 points ; le domaine « arts » pèse 11,9 % des aides CNL en valeur, contre 3,9 % du chiffre d'affaires de l'édition, soit un différentiel positif de 8 points ; et le domaine « poésie, théâtre » pèse 5,4 % des aides CNL en valeur, contre 0,4 % du chiffre d'affaires de l'édition, soit un différentiel positif de 5 points.

A l'inverse, le CNL aide moins les domaines « bande dessinée » et « jeunesse » que ce qu'ils représentent au sein du chiffre d'affaires de l'édition française. Le domaine « bande dessinée » pèse 11,4 % des aides CNL en valeur, contre 24,9 % du chiffre d'affaires de l'édition, soit un différentiel négatif de 13,5 points et le domaine « jeunesse » pèse 10,2 % des aides CNL en valeur, contre 19,3 % du chiffre d'affaires de l'édition, soit un différentiel négatif de 9,1 points.

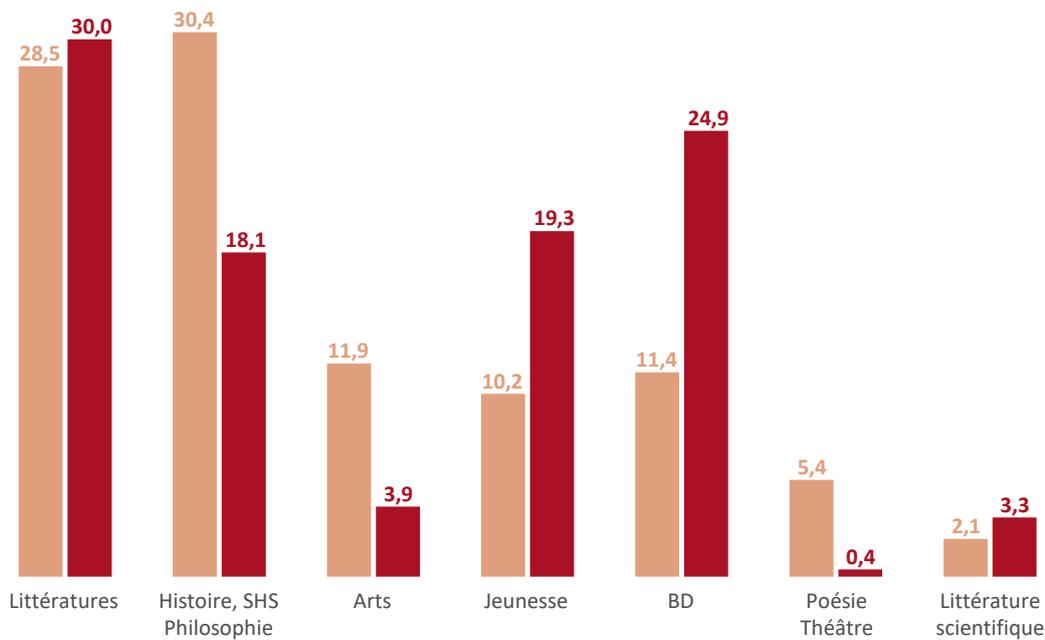
Enfin, les domaines « littératures » et « littérature scientifique et technique » représentent un ordre de grandeur similaire au sein de la ventilation des aides CNL aux éditeurs et revues (en valeur) et dans le chiffre d'affaires de l'édition française, avec respectivement des différentiels négatifs d'1,5 et 1,2 points.



► **Le plus aidé par le CNL en édition : Histoire, sciences humaines et sociales, philosophie**

► **CA le plus important dans le secteur de l'édition : Littératures**

Source CA édition : Les chiffres de l'édition, rapport statistiques SNE 2022/2023, Syndicat national de l'édition



■ Aides CNL aux éditeurs et revues pour publication
 ■ CA édition hors secteurs non aidés par le CNL

Source CA édition : Les chiffres de l'édition, rapport statistiques SNE 2022/2023, Syndicat national de l'édition

Pour mémoire, près de 30 % du chiffre d'affaires de l'édition française est généré par des secteurs non aidés par le CNL¹ ; le chiffre d'affaires de l'édition française s'établissant à 2,8 milliards d'euros (données 2022), dont près de 2 milliards d'euros dégagés par les secteurs éditoriaux soutenus par le CNL.

¹ Enseignement scolaire, religion et ésotérisme, dictionnaires et encyclopédies, documents et actualité, livres pratiques, cartes et atlas, ouvrages de documentation.

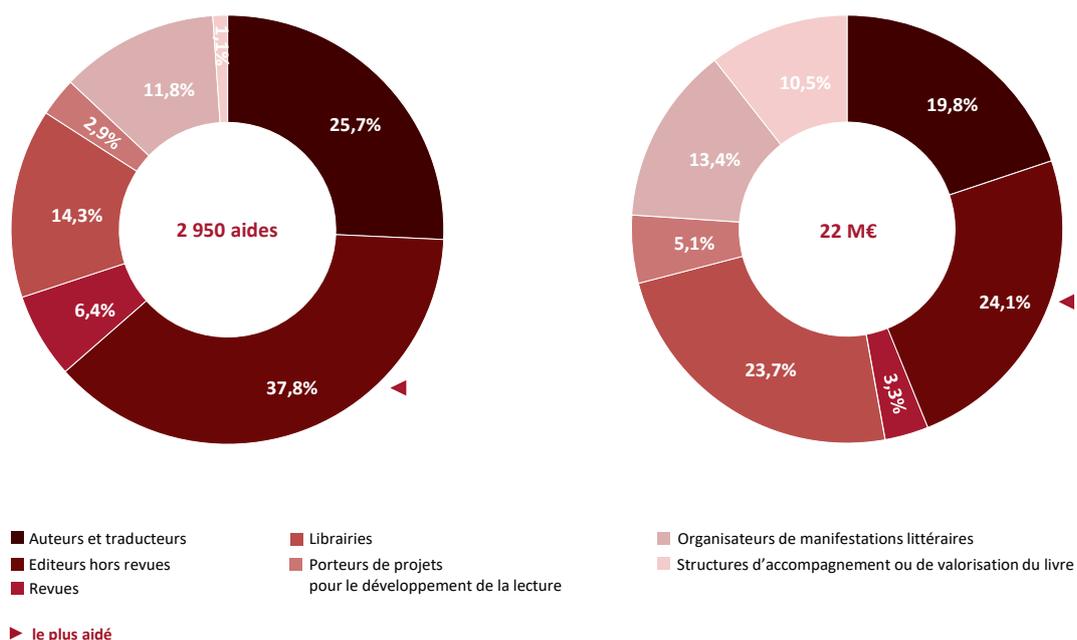
Panorama des aides par nature de bénéficiaire

Les aides du CNL, déployées en une vingtaine de dispositifs, bénéficient à l'ensemble des professionnels de la chaîne du livre (auteurs, traducteurs, éditeurs d'ouvrages et de revues, porteurs de projets pour le développement de la lecture - bibliothèques ou associations -, librairies ou organisateurs de manifestations littéraires), mais également aux structures qui les représentent, les accompagnent ou les promeuvent.

	Demandes examinées en commission	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'aides	Montants en M€
Auteurs et traducteurs	1 215	733	759	4,36
Editeurs hors revues	1 749	354	1 114	5,30
Revues	208	137	189	0,72
Librairies	501	340	421	5,22
Porteurs projets développement lecture	114	83	86	1,13
Organisateurs manifestations littéraires	466	327	349	2,95
Accompagnement/valorisation du livre	32	32	32	2,31
Total soutien CNL	4 285	1 949	2 950	22

+ 207 demandes de labels et agréments pour 121 LiR, 15 LR et 17 LFR attribués

En 2023, sur les 4 285 demandes recevables dans le cadre des dispositifs courants, et examinées en commissions ou comités, le CNL a alloué 2 950 aides, pour un montant total de 22 M€. A cela s'ajoute l'examen des demandes d'agrément « Librairie francophone à l'étranger » (en 2023, 17 agréments alloués sur 19 demandes) et des demandes de labellisation « Librairie de référence » (en 2023, 136 labels alloués sur 188 demandes), mis en œuvre par le CNL pour le compte du ministère de la Culture.



Sur ces dispositifs courants, les éditeurs ont bénéficié d'un soutien important du CNL, avec 1 114 aides pour un montant global de 5,3 M€, notamment pour la publication (2,26 M€) et la traduction d'ouvrages (1,70 M€). Les librairies, grâce un soutien renforcé par rapport à 2022 (de 4,94 M€ en 2022 à 5,22 M€ en 2023), ont été particulièrement aidées pour leurs investissements (2,68 M€ au total en prêts et subventions), la valorisation de leurs fonds (1,03 M€) ou *via* des conventions territoriales, associant les DRAC, le CNL et les régions (1,11 M€).

Soutenus à hauteur de 4,36 M€, les auteurs et traducteurs sont également aidés de manière significative, notamment par des bourses d'écriture (3,24 M€) et des bourses de résidence (0,79 M€, dont 0,59 M€ pour des résidences Vacances apprenantes ou en milieu scolaire). Viennent ensuite, en valeur, le soutien aux organisateurs de manifestations littéraires (2,95 M€), avec un accompagnement dédié aux projets présentés dans le cadre de Partir en livre (0,47 M€) ; le soutien aux structures d'accompagnement ou de valorisation du secteur du livre (2,31 M€), soit pour leurs activités annuelles soit pour des projets spécifiques ; le soutien aux bibliothèques et porteurs de projets pour le développement de la lecture, avec un dispositif réformé permettant d'accroître la diversité des demandeurs et des publics touchés (1,13 M€) ; et enfin, l'accompagnement dédié aux revues, essentiellement pour leur fonctionnement (0,72 M€), avec un soutien du CNL désormais bisannuel.

Le soutien aux auteurs et aux traducteurs

Le soutien du CNL aux auteurs se décline principalement en bourses d'écriture et bourses de résidence visant à permettre à des auteurs ou des illustrateurs de dégager du temps, pour mener à bien un projet personnel d'écriture ou d'illustration, à des fins de publication. Ces dispositifs sont accessibles aux auteurs et illustrateurs utilisant la langue française et ayant déjà été publiés à compte d'éditeur.

Les traducteurs peuvent, quant à eux, bénéficier de bourses de traduction ou de bourses de résidence lorsqu'ils traduisent depuis les langues étrangères vers le français, et de bourses de séjour en France lorsqu'ils traduisent du français vers les langues étrangères. Ces dispositifs à destination des traducteurs ont pour objectifs de favoriser la traduction et le rayonnement des œuvres étrangères en France et des œuvres françaises à l'étranger, dans toute leur diversité.

A cela s'ajoutent les allocations annuelles, qui concernent un nombre restreint d'auteurs, et la bourse Cioran, qui récompense un projet d'écriture d'essai de facture libre à caractère philosophique ou littéraire.

En 2023, 759 aides ont ainsi été attribuées aux auteurs et traducteurs pour un montant total de 4,36 M€, dans le cadre de ces dispositifs courants, dont la simplification votée fin 2022 est entrée en vigueur à compter de 2023. Par ailleurs, le CNL a poursuivi son accompagnement en faveur des auteurs et traducteurs, en soutenant les associations qui leur sont dédiées (Association pour la promotion de la traduction littéraire, Association des traducteurs littéraires de France, Ecrivaines et écrivains associés du théâtre, Maison des écrivains étrangers et des traducteurs, Société des gens de lettres, Société française des intérêts des auteurs de l'écrit...), à hauteur d'un total de 0,6 M€, et en proposant des temps d'échange, tout au long de l'année, pour présenter et expliquer ses dispositifs d'aide.

	Nombre d'aides	Montants
Bourses auteurs et illustrateurs (écriture)	348	3 237 000 €
Bourses auteurs et illustrateurs (résidence)*	345	788 000 €
Ensemble bourses auteurs	693	4 025 000 €
Ensemble bourses traducteurs	60	260 000 €
Allocations annuelles aux auteurs	5	59 000 €
Bourse Cioran	1	18 000 €
Total soutien aux auteurs et traducteurs	759	4 362 000 €

* dont 226 résidences en milieu scolaire et 68 en colonies de vacances ou centres de loisirs

Montants individuels alloués les plus importants, hors allocations annuelles

11 bourses d'année sabbatique de 30 000 € chacune.

1 bourse Cioran de 18 000 € ; 1 allocation annuelle de 15 000 €

79 bourses de création de 15 000 € chacune.

Bourses aux auteurs

693 bourses (4,03 M€), dont :

11 bourses d'année sabbatique (11 de 30 000 € chacune),

223 bourses de création (dont 79 de 15 000 € chacune et 144 de 8 000 € chacune),

114 bourses de découverte (de 5 000 € chacune),

345 bourses de résidence (15 de 6 000 € chacune ; 19 de 4 000 € ; 311 de 2 000 €, dont 226 en milieu scolaire et 68 en colonies de vacances ou centres de loisirs).

Bourses aux traducteurs

60 bourses (0,3 M€), dont :

17 bourses de traduction (9 de 8 000 € chacune et 8 de 5 000 € chacune).

43 bourses de séjour aux traducteurs étrangers (3 de 6 000 € chacune, 25 de 4 000 € chacune et 15 de 2 000 € chacune).

Les bourses aux auteurs et illustrateurs

En permettant aux auteurs et illustrateurs de dégager du temps au profit de leurs projets de création littéraire, les bourses du CNL contribuent à la qualité et à la diversité de la création des auteurs, qu'ils soient créateurs, essayistes ou illustrateurs.

Dans le cadre du chantier de simplification des dispositifs et des procédures du CNL, ces bourses ont été modifiées, afin de réduire le taux de refus des demandes d'aides. A compter de 2023, les auteurs doivent ainsi obligatoirement avoir préalablement publié dans le même domaine éditorial que celui dont relève le projet pour lequel ils sollicitent une aide du CNL.

En 2023, ont notamment bénéficié d'une bourse aux auteurs ou illustrateurs :

Pauline Briand, dans la catégorie « Littérature scientifique et technique ». Journaliste et autrice, Pauline Briand a obtenu une bourse de découverte pour *Le loup de Valberg*, une enquête minutieuse et approfondie retraçant le parcours d'un loup, entre Mercantour et Drôme. Mêlant fiction, témoignages et analyse, ce projet aborde avec finesse la complexité et les enjeux de la présence de cette espèce singulière en France.

Florence Dupré-La Tour, dans la catégorie « Bande dessinée ». Figure unique de la bande dessinée française actuelle et autrice du remarqué *Jumelle*, Florence Dupré-La Tour a bénéficié d'une bourse de création pour *En territoire ennemi*, un projet portant sur une relation toxique de plus de 20 ans, gangrénée par les violences et la radicalisation. Porté par un travail de couleur original et un dessin presque naïf, ce récit du quotidien est aussi troublant que saisissant.

Patricia Janody, dans la catégorie « Philosophie ». Psychiatre et psychanalyste, Patricia Janody a obtenu une bourse de création pour *Transferts en archipel*, un essai développant la notion de zone, au regard de la situation complexe de l'archipel des Comores, en s'appuyant sur une vaste expérience clinique de la psychose et du traumatisme.

Koffi Kwahulé dans la catégorie « Théâtre ». Auteur d'une cinquantaine de textes, Koffi Kwahulé a bénéficié d'une bourse d'année sabbatique pour son projet *Polyptique*, portant sur l'hybristophilie, cette fascination amoureuse qu'exercent certains criminels ou tueurs en série. S'attachant à décrypter les mécanismes qui conduisent à la violence extrême, il questionne son temps de manière novatrice, à travers une écriture poétique et musicale.

Boualem Sansal, dans la catégorie « Roman ». Voix incontournable de la Méditerranée et de l’Afrique, primé à de nombreuses reprises, notamment pour 2084 *La fin du monde* (éd. Gallimard), Boualem Sansal a bénéficié d’une bourse d’année sabbatique pour *A la recherche de Leyla et de Samuel B. Wallace*. Mêlant histoires personnelle et collective, ce récit ambitieux et fouillé explore les souvenirs d’un amour perdu, en parallèle des années d’espérance qui ont suivi l’indépendance de l’Algérie en 1962.

Les bourses de résidence

En attribuant une rémunération aux écrivains, illustrateurs ou traducteurs (des langues étrangères vers le français) invités par une structure, les bourses de résidence permettent aux auteurs de mener à bien un projet d’écriture, d’illustration ou de traduction relevant des domaines littéraires soutenus par le CNL (arts, bande dessinée, jeunesse, littérature classique, littératures étrangères, littérature scientifique et technique, philosophie, poésie, roman, histoire et sciences de l’homme et de la société, théâtre) et de participer à un projet d’animation littéraire.

Dans le cadre du chantier de simplification des dispositifs et des procédures du CNL, ces résidences ont été modifiées. A compter de 2023, les délais de carence entre deux résidences ont été assouplis, l’obligation de postuler pour une résidence hors de la région de domiciliation a été supprimée et les auteurs francophones de certaines régions du monde peuvent désormais déroger à l’obligation d’une diffusion de leurs ouvrages sur le territoire français s’ils sont diffusés par les librairies francophones de référence.

Par ailleurs, en 2023, le CNL a renforcé son soutien aux résidences d’auteurs, en particulier en milieu scolaire (226 résidences) et dans les colonies de vacances ou les centres de loisirs (68 résidences), mais aussi en développant une plateforme qui répertorie les résidences et favorise la mise en relation entre structures d’accueil et auteurs.

En 2023, ont notamment bénéficié d’une bourse de résidence :

Pierre Adrian. Jeune romancier à l’écriture mélancolique, Pierre Adrian a obtenu une bourse de résidence de trois mois à Chambéry, portée par la Fondation pour l’action culturelle internationale en montagne (FACIM), pour un projet de roman, proposé sous la forme d’une errance heureuse à Turin, dans les pas de l’écrivain italien Cesare Pavese.

Abigail Assor. Autrice espagnole d’expression française, récompensée en 2022 par le prix Françoise-Sagan pour son premier roman *Aussi riche que le roi* (éd. Gallimard), Abigail Assor a obtenu une bourse de résidence de deux mois à la Maison Julien Gracq, à Mauges-sur-Loire, pour son projet intitulé *Mon frère David*. A travers la figure d’un jeune garçon de 10 ans, l’autrice explore dans ce roman les thématiques de la maladie mentale dans l’enfance et des dominations familiales.

Roland Monpierre. Auteur de bandes dessinées et d'ouvrages pour la jeunesse, Roland Monpierre a obtenu une bourse de résidence de trois mois à la Maison Schwarz-Bart en Guadeloupe, portée par l'association La Souvenance, pour son projet d'adaptation en bande dessinée du roman d'André Schwarz-Bart, *La mulâtresse Solitude*, un récit poignant sur l'émancipation des esclaves guadeloupéens au XVIII^e siècle, mis en lumière par le parcours d'une esclave en fuite, déterminée à empêcher que l'histoire ne se répète.

Bernadette Pourquoié. Autrice de pièces de théâtre, de poésie, de littérature jeunesse et de documentaires, Bernadette Pourquoié a obtenu une bourse de résidence d'un mois au sein de la structure Le Tracteur à Cintegabelle, pour son projet intitulé *Entrez dans la boucle*. Croisant écriture théâtrale et poétique, et s'inspirant d'observations du quotidien, ce projet propose une exploration du mouvement, comme trajectoire humaine et essence universelle de l'individu.

Dominique Quélen. Figure importante de la poésie contemporaine, Dominique Quélen a obtenu une bourse de résidence d'un mois dans le parc de l'abbaye de Jumièges, au sein de l'association culturelle rurale Baraques Walden, pour son projet intitulé *Poetry = sextoy*. S'inscrivant dans le prolongement d'une œuvre inquiète et sensible, ce projet propose une écriture poétique fragmentaire, en s'appuyant sur la contrainte formelle et le principe de rupture avec le quotidien.

Les bourses de traduction des langues étrangères vers le français

Les bourses de traduction des langues étrangères vers le français visent à favoriser la traduction et le rayonnement des œuvres étrangères en France dans toute leur diversité, en permettant aux traducteurs confirmés de consacrer du temps, en France ou à l'étranger, à un projet individuel et personnel de traduction de grande ampleur, à des fins de publication.

Dans le cadre du chantier de simplification des dispositifs et des procédures du CNL, ces bourses de traduction ont été modifiées. A compter de 2023, les traducteurs peuvent désormais fournir le contrat signé avec l'éditeur juste avant l'examen du projet en commission et non plus très amont, au moment du dépôt de leur demande d'aide.

En 2023, ont notamment bénéficié d'une bourse de traduction :

Jérémie Allouche, dans la catégorie « Littératures étrangères ». Traducteur de l'hébreu, Jérémie Allouche a bénéficié d'une bourse pour la traduction du roman autobiographique *Le souffleur*, de Haggai Linik. Evoquant dans une langue percutante et ironique la mort de son frère, lors d'un exercice militaire à la veille de la guerre des Six Jours, cet ouvrage propose une immersion dans la réalité israélienne à un moment charnière de son histoire.

Sophie Aude, dans la catégorie « Littératures étrangères ». Traductrice du hongrois, Sophie Aude a bénéficié d'une bourse pour la traduction des mémoires de Nádás Péter, personnalité singulière du paysage littéraire hongrois contemporain. Nourri de souvenirs personnels et de recherches documentaires, ce texte propose une réflexion originale sur les mécanismes de la mémoire, la perception et la compréhension du monde, dans une langue aussi sensible qu'exigeante.

Sylvain Cavallès, dans la catégorie « Littératures étrangères ». Traducteur du turc, Sylvain Cavallès a bénéficié d'une bourse pour la traduction des six recueils de nouvelles de Vüs'at Bener, figure de la modernité littéraire turque, qui décrit la rudesse et la violence de la vie en Anatolie, dans une langue lapidaire et sans lyrisme.

Nicolas Pallier, dans la catégorie « Littératures étrangères ». Traducteur du grec moderne, Nicolas Pallier a bénéficié d'une bourse pour la traduction de l'autobiographie de Márkos Vamvakáris, compositeur, parolier et interprète de *rebétiko*, musique populaire grecque née dans les années 1920. Revenant sur sa vie, le musicien offre ici un témoignage unique sur l'univers interlope des artistes à l'origine de ce style musical et dresse un tableau passionnant de la Grèce au début du XX^e siècle.

Loïc Windels, dans la catégorie « Histoire et sciences de l'homme et de la société ». Traducteur de l'allemand, Loïc Windels a bénéficié d'une bourse pour la traduction de *L'invention de la créativité* du sociologue Andreas Reckwitz. Modélisant de manière rigoureuse la notion de créativité, cet essai articule approches sociologique et historique, pour en proposer une véritable généalogie et montrer son rôle structurant dans les sociétés contemporaines.

Les bourses de séjour pour les traducteurs du français vers les langues étrangères

Les bourses de séjour pour les traducteurs du français vers les langues étrangères visent à favoriser la traduction et le rayonnement des œuvres françaises à l'étranger, dans toute leur diversité, en offrant aux traducteurs étrangers la possibilité de séjourner en France pour y mener un projet de traduction d'un ouvrage français à des fins de publication.

En 2023, ont notamment bénéficié d'une bourse de séjour :

Marina Balavadze, bénéficiaire d'une bourse de 3 mois, pour la traduction en géorgien de *Le Royaume*, d'Emmanuel Carrère (éditions POL), à paraître aux éditions Agora, en Géorgie.

Joana Carro Pérez, bénéficiaire d'une bourse de 2 mois, pour la traduction en espagnol de *La chanson de Renart, volumes 1 et 2*, de Joann Sfar (éditions Gallimard), à paraître aux éditions Fulgencio Pimentel, en Espagne.

Maria Esko, bénéficiaire d'une bourse de 2 mois, pour la traduction en estonien de *Jusque dans nos bras*, d'Alice Zeniter (éditions Albin Michel), à paraître aux éditions Loomingu Raamatukogu, en Estonie.

Mohamed Lassoued, bénéficiaire d'une bourse de 2 mois, pour la traduction en arabe de *Le système du monde : histoire des doctrines cosmologiques de Platon à Copernic, vol. 6* (éditions Hermann), de Pierre Duhem, à paraître aux éditions Abkallu, en Irak.

Jin Longge, bénéficiaire d'une bourse de 2 mois, pour la traduction en chinois de dix pièces de Molière, à paraître aux éditions Great Star Media Co, en Chine.

La bourse Cioran

Décernée chaque année à un auteur de langue française afin de lui permettre de mener à bien un projet d'écriture d'essai de facture libre, à caractère philosophique ou littéraire, la bourse Cioran a été créée grâce au legs sur les droits d'auteur de l'œuvre d'Emil Cioran, fait au CNL par Simone Boué, sa compagne.

En 2023, cette bourse a été attribuée à **Jean Vioulac** pour son projet d'essai intitulé *Métaphysique de l'Anthropocène, vol. 2 : Raison et destruction*, dont le premier tome, *Nihilisme et totalitarisme*, est paru aux Presses universitaires de France. Lauréat du Grand prix de philosophie de l'Académie française en 2016, le philosophe propose ici une analyse du concept d'anthropocène, époque géologique caractérisée par l'avènement de l'activité humaine comme principale source de changement pour la planète. Mettant en lumière les caractéristiques de la rationalité occidentale qui poussent à nier la nature, et par conséquent la vie, cet essai rigoureux et précis invite à repenser le rapport au monde afin de le préserver.

Les allocations annuelles aux auteurs

Les allocations annuelles visent à pallier les difficultés financières chroniques ou de moyen terme, liées au grand âge ou à la maladie, d'auteurs dont l'œuvre publiée a contribué au rayonnement de la littérature d'expression française. En 2023, 5 auteurs ont bénéficié de ce dispositif à caractère social.

Le soutien aux éditeurs

Le soutien du CNL aux éditeurs se décline en subventions et en prêts visant à accompagner la prise de risque économique d'un éditeur en faveur d'une production éditoriale de qualité et diversifiée, sous format imprimé et/ou numérique, accessible au plus grand nombre. Ces aides ont, par exemple, vocation à permettre aux éditeurs de baisser leur prix de vente, augmenter le tirage d'un ouvrage ou encore mettre en œuvre des projets de développement.

Dans cette optique, sont ainsi attribuées des subventions à la publication d'ouvrages, des subventions à la traduction d'ouvrages étrangers en français (intraduction) et des subventions à la traduction d'ouvrages français en langues étrangères (extraduction). A cela s'ajoutent des subventions au développement, pour les éditeurs souhaitant porter des projets de promotion de leurs publications ou de leurs auteurs. Enfin, le CNL accompagne les éditeurs dans leur développement numérique, par l'attribution de subventions aux services numériques ou au livre audio, mais aussi dans leur développement économique, par l'attribution de prêts à taux zéro.

En 2023, 1 114 aides ont été attribuées aux éditeurs pour un montant total de 5,30 M€, dans le cadre de ces dispositifs courants, dont la simplification votée fin 2022 est entrée en vigueur à compter de 2023.

	Nombre d'aides	Montants
Publication	476	2 260 264 €
Traduction (intraduction)	259	1 053 099 €
Traduction (extraduction)	254	647 627 €
Développement numérique	39	669 695 €
Promotion des auteurs et publications	80	344 173 €
Ensemble subventions	1 108	4 974 859 €
Prêts économiques éditeurs	6	321 000 €
Total soutien aux éditeurs	1 114	5 295 859 €

Montants les plus importants alloués par titre

Histoire des relations entre juifs et musulmans, Collectif, éd. Albin Michel, 22 800€
Levinas : œuvres, dossier totalité et infini, Emmanuel Levinas, éd. Grasset, 22 800 €
Œuvre écrite et parlée, Chantal Ackerman, éd. L'Arachnéen, 22 800 €
L'Amérique latine précolombienne, Carmen Bernand, éd. Belin, 21 000 €
Le livre de la Caspienne, Vassili Golovanov, éd. Verdier, 17 624€
Histoire mondiale des relations internationales, s/d Pierre Grosser, éd. Bouquins, 15 201 €
Horcynus Orca, Stefano D'Arrigo, éd. Le nouvel Attila, 15 201 €
La marche de Radetzky, La toile d'araignée, Hôtel Savoy, J. Roth, éd. Bouquins, 15 201 €
Les mondes de l'esclavage, s/d Paulin Isnard, éd. Seuil, 15 201 €
Une histoire globale des révolutions, Collectif, éd. La Découverte, 15 201 €

Les subventions à la publication d'ouvrages

En prenant en charge une partie des coûts d'édition papier et/ou numérique d'un projet non encore publié, les subventions du CNL à la publication accompagnent la prise de risque économique des éditeurs, en faveur d'une production éditoriale de qualité et diversifiée.

Dans le cadre du chantier de simplification des dispositifs et des procédures du CNL, ces subventions à la publication d'ouvrages ont été modifiées. A compter de 2023, ce dispositif fusionne ainsi avec celui portant sur les grands projets, l'assiette de coûts pris en charge augmente et les subventions supérieures à 15 000 € sont versées en deux fois.

En 2023, ont notamment bénéficié d'une subvention à la publication d'ouvrages :

Antoine Emaz, l'épreuve élémentaire de soi, sous la direction d'Antonio Rodriguez, Dominique Viart et Djamel Meskache, aux éditions Tarabuste, dans la catégorie « Poésie ». Reconnu pour sa poésie radicale et ancrée dans le quotidien, le poète français Antoine Émaz, décédé en 2019, est mis à l'honneur dans cet ouvrage rigoureux et inspiré, offrant une clé de compréhension unique de cette œuvre importante et soulignant sa place majeure au sein de la poésie contemporaine.

Journaux d'adolescence : 1915-1981, sous la direction de Claudine Krishnan, aux éditions du Mauconduit, dans la catégorie « Littérature classique et critique littéraire ». Sélectionnés dans les archives de l'Association pour l'autobiographie et le patrimoine autobiographique (APA), les extraits de journaux intimes rassemblés dans ce recueil ont été écrits par des jeunes âgés de 14 à 18 ans. Suscitant la curiosité, l'intérêt, et parfois l'émotion, ils portent un regard sans complaisance sur les adultes ou sur la société et livrent leurs réflexions sur leurs grands questionnements au sortir de l'enfance : amour, religion, famille, engagement...

L'Europe des Lumières, de Bernard et Monique Cottret, aux éditions Perrin, dans la catégorie « Histoire et sciences de l'homme et de la société ». A la fois stimulant et accessible, cet ouvrage propose une immersion dans l'Europe du XVIII^e siècle, qui se constitue une conscience collective et conçoit l'idée de progrès. Parcourant tous les champs des idées, du savoir et de la pratique, tout en retraçant certains destins individuels, cette synthèse s'attache à saisir les Lumières dans toutes leurs variations européennes.

Œuvre écrite et parlée, de Chantal Akerman, édition établie par Cyril Béghin, aux éditions L'Arachnéen, dans la catégorie « Arts ». Réalisatrice d'une quarantaine de films, Chantal Akerman est également l'autrice d'une abondante œuvre écrite : synopsis, scénarios, entretiens, documents de travail, notes d'intention, textes de *voix off*, écrits littéraires... Doté d'une riche iconographie et d'un appareil critique substantiel, cet ouvrage est l'occasion de mettre en lumière les multiples facettes de cette œuvre singulière.

Sacha, sors les poubelles, suivi de *Le dépôt de grain* de Natalka Vorobjyt, aux éditions L'espace d'un instant, dans la catégorie « Théâtre ». Dramaturge majeure de la scène ukrainienne, Natalka Vorobjyt revient dans ces deux pièces sur des événements tragiques de son pays. Tout en délicatesse, la première met en scène un colonel de l'armée ukrainienne qui, alors qu'une guerre éclate après son décès, souhaite revenir parmi les vivants pour remplir son devoir. Forte et poignante, la seconde évoque la famine artificielle, orchestrée par les autorités soviétiques contre le peuple ukrainien en 1933, connue sous le nom de *Holodomor*.

Les subventions à la traduction d'ouvrages étrangers en français (intraduction)

En prenant en charge une partie des coûts de traduction d'œuvres étrangères en français, les subventions à l'intraduction ont vocation à proposer des œuvres du monde entier dans une traduction française de qualité, sous format imprimé et/ou numérique.

En 2023, ont notamment bénéficié d'une subvention à l'intraduction :

Dé-commémoration : Quand le monde déboulonne les statues et renomme les rues, sous la direction de Sarah Gensburger et Jenny Wüstenberg, traduit de l'anglais par Pierre Emmanuel Dautat et Aude de Saint-Loup, aux éditions Fayard, dans la catégorie « Histoire, sciences humaines et sociales ». Interrogeant l'histoire, mais aussi les enjeux politiques, sociaux ou culturels de la dé-commémoration et de ses différentes formes à travers le monde (déboulonnage de statues, retrait de monuments coloniaux, changement de noms de rues...), cet ouvrage met en lumière sa nature complexe et porte ainsi une réflexion essentielle sur la place de la mémoire dans l'espace public.

Horcynus Orca, de Stefano D'Arrigo, traduit de l'italien par Monique Bacceli et Antonio Werli, aux éditions Le nouvel Attila, dans la catégorie « Littératures étrangères ». Traduit pour la première fois en français, ce chef d'œuvre de la littérature italienne relate le retour d'un soldat sicilien dans son village, au lendemain de l'armistice de 1943. Dans un pays alors transformé par la guerre, il se trouve confronté à des personnages aux mœurs étranges et à des créatures fantastiques. Mêlant références scientifiques, mythologiques et littéraires, cette fresque monumentale, d'une richesse linguistique exceptionnelle, livre une réécriture audacieuse de l'*Odyssée* d'Homère.

Le cœur de Kiev, d'Andrei Kourkov, traduit du russe par Paul Lequesne, aux éditions Liana Levi dans la catégorie « Littératures étrangères ». Deuxième volet d'une trilogie historico-policrière se déroulant en 1919, ce roman mêle l'absurde, l'humour et la tendresse, et met en scène une galerie de personnages savoureux, confrontés à une série d'enquêtes policières et politiques dans la capitale ukrainienne, alors aux mains des Russes.

Une pensée en exil. La philosophie de Rachel Bespaloff, de Laura Sanò, traduit de l'italien par Christophe Carraud, aux éditions Conférence, dans la catégorie « Philosophie ». Associant dimensions historique, biographique et philosophique, cet ouvrage propose une vue d'ensemble de la pensée de Rachel Bespaloff, philosophe juive ukrainienne, figure de la scène intellectuelle de la première moitié du XX^e siècle, mais encore peu connue en France. Passionnant et rigoureux, il met en lumière son positionnement intellectuel singulier et la place centrale de l'exil dans sa philosophie.

Un tombeau pour Kinne Gaajo, de Boubacar Boris Diop, traduit du wolof par l'auteur, aux éditions Philippe Rey, dans la catégorie « Littératures étrangères ». Véritable acte mémoriel, ce roman revient sur le naufrage du transbordeur sénégalais Joola, qui coûta la vie à près de 2 000 personnes en 2002. A travers la voix d'une journaliste retraçant la vie d'une amie disparue dans la tragédie, ce texte bouleversant dresse un constat accablant, faisant de cette catastrophe un symbole des dérives d'une nation en pleine crise identitaire.

Les subventions à la traduction d'ouvrages français en langues étrangères (extraduction)

En prenant en charge une partie des coûts de traduction d'œuvres françaises en langues étrangères, les subventions à l'extraduction ont vocation à proposer des œuvres françaises dans une traduction de qualité, dans différentes langues étrangères, sous format imprimé et/ou numérique.

Depuis 2022, afin d'inciter les éditeurs étrangers à s'engager davantage dans la traduction d'ouvrages français, ce dispositif a intégré la possibilité d'un taux d'aide exceptionnel de 80 %, pour des projets présentant de forts enjeux en termes de rayonnement culturel.

Par ailleurs, en matière d'extraduction, les prix littéraires constituent un véritable levier, puisqu'un auteur ou un ouvrage primés font souvent l'objet de demandes d'aides pour des projets de traduction et de publication à l'étranger, à l'image d'Anne Berest, prix Renaudot des lycéens en 2021, traduite en 2023 en hébreu et néerlandais ; Annie Ernaux, prix Nobel de littérature en 2022, traduite en arménien et polonais ; Brigitte Giraud, prix Goncourt en 2022, traduite en allemand, bulgare et vietnamien ; David Diop, prix Goncourt des lycéens en 2018 et lauréat de l'International Booker Prize en 2021, traduit en anglais et catalan ; Giuliano da Empoli, grand prix du roman de l'Académie française en 2022, traduit en finnois et suédois ; Mohamed Mbougar Sarr, prix Goncourt en 2021, traduit en croate, hébreu, slovène et tchèque.

En 2023, ont notamment bénéficié d'une subvention à l'extraduction :

209 rue Saint-Maur, Paris X^e : autobiographie d'un immeuble, de Ruth Zylberman, éditions du Seuil et Arte éditions, traduit en espagnol par Elena Pérez San Miguel (Espagne, Errata Naturae Editores). Intime et historique, cette fresque retrace la vie des habitants d'un immeuble parisien, depuis sa construction en 1850 jusqu'à nos jours. Mettant l'accent sur leur mémoire commune face aux violences de l'Histoire, en particulier la déportation de neuf enfants juifs pendant l'Occupation, cet ouvrage propose une réflexion bouleversante sur les traces du passé et les lieux où se logent les liens invisibles entre les vivants et les morts.

Brève histoire des origines de l'humanité, d'Antoine Balzeau, éditions Tallandier, traduit en arabe par Jalal Badleh, (Liban, Dar Al-Saqi). Récit passionnant des découvertes des fossiles humains, cet ouvrage offre une nouvelle compréhension de la théorie de l'évolution. A *contrario* d'une vision linéaire qui lui est souvent associée, l'évolution est ici envisagée dans son aspect buissonnant, c'est à dire non comme une succession d'espèces, mais comme un ensemble de branches et de rameaux, au sein desquelles différentes espèces cohabitent.

Histoire de la femme cannibale, de Maryse Condé, éditions Mercure de France, traduit en arabe par Mira Akeel (Syrie, Mamdouh Adwan Publishing House). A travers l'histoire de Rosélie, Guadeloupéenne installée en Afrique du Sud et tentant de se reconstruire après l'assassinat de son mari, ce roman explore la complexité des relations interraciales et des couples mixtes. En suivant cette jeune femme devant réapprendre à vivre seule dans une société profondément hostile, ce récit de l'errance traite avec profondeur les thèmes de l'exil, du racisme et de la ségrégation.

Histoire des relations entre juifs et musulmans, sous la direction de Abdelwahab Meddeb et Benjamin Stora, éditions Albin Michel, traduit en arabe par Roula Zoubian (Liban, Dar Al Farabi). Rassemblant les travaux de chercheurs du monde entier, cet ouvrage revient de manière impartiale et scientifique sur l'histoire des relations, tour à tour fécondes ou tumultueuses, entre juifs et musulmans. Depuis les premiers liens entre les tribus juives d'Arabie et le Prophète Muhammad jusqu'aux récents conflits du Proche-Orient, ce livre ambitieux et accessible invite à questionner ce sujet aux multiples facettes, dans un esprit d'interdisciplinarité.

La porte du voyage sans retour, ou les cahiers secrets de Michel Adanson, de David Diop, éditions du Seuil, traduit en anglais par Sam Taylor (Etats-Unis, Farrar, Straus and Giroux). Inspiré de la vie du naturaliste français Michel Adanson, ce roman passionnant retrace les péripéties d'un jeune botaniste découvrant, en 1750, l'île de Gorée. Dans ce lieu où des millions d'Africains furent livrés au commerce triangulaire, il délaisse peu à peu sa quête de savoir au profit de celle d'une mystérieuse jeune femme, promise à l'esclavage, mais vraisemblablement évadée et réfugiée dans les terres sénégalaises.

Les subventions au développement numérique

A compter de 2023, l'aide aux publications numériques ayant été supprimée, car très peu sollicitée et mal adaptée aux enjeux du secteur, les subventions en faveur du développement numérique se déclinent en deux dispositifs :

- une aide aux **services numériques**, ayant pour objet d'accompagner la filière du livre dans le développement de projets structurants et interprofessionnels dans les domaines de la production éditoriale, de la structuration des contenus de livres numériques, de la diffusion et de la valorisation des œuvres littéraires imprimées ou numérique (par exemple, sur des sites de ventes en ligne de livres, des sites de recommandations, des plateformes d'observation ou de promotion de la littérature...);
- une aide à la création ou au développement du **livre audio**, permettant de soutenir des projets de collection de livres audio, dans le cadre d'une production éditoriale de qualité, afin de prendre en compte les évolutions récentes des pratiques de lecture. Après une année complète de déploiement de cette aide, le CNL a lancé son évaluation fin 2022 et mis en œuvre, courant 2023, des ajustements au regard des réalités du marché, afin de contribuer à l'élargissement du catalogue français de livres audio et de mieux accompagner les petits ou moyens éditeurs ayant plus de difficultés à financer leurs projets.

En 2023, ont notamment bénéficié d'une subvention au développement numérique :

Edith & Nous, pour le projet de développement d'un site de mise en relation des auteurs et des éditeurs. Grâce à la technologie blockchain, la plateforme simplifie et sécurise les démarches des auteurs, qui peuvent y présenter leurs créations à plus de 100 maisons d'édition.

Le port a jauni, pour l'adaptation audio d'albums jeunesse et de titres de poésie, proposés en version bilingue français-arabe au catalogue de la maison d'édition.

My Fair Book, pour un projet d'évolution d'une plateforme de vente en ligne d'une sélection de titres neufs, toujours en stock chez les éditeurs mais menacés de pilon. Dans une logique d'économie circulaire, My Fair Book valorise et prolonge ainsi la vie des livres, en leur offrant une nouvelle vitrine.

Red Corner, pour le projet Biblioquête, une collection de parcours en réalité augmentée, proposée dans les bibliothèques et à destination des 8-12 ans, afin de les inciter à lire les grands classiques de la littérature française.

L'opération La rentrée littéraire accessible, en partenariat avec le Syndicat national de l'édition (SNE) et la Bibliothèque nationale de France (BnF), visant à faciliter l'accès des personnes handicapées (aveugles, malvoyantes, dyslexiques ou ayant du mal à manipuler un livre) à la lecture d'œuvres de création, au moment où elles sont publiées et disponibles en librairies. Ce soutien a permis aux associations, chargées de transcrire et adapter au format Daisy, de rendre accessibles 424 ouvrages de la rentrée littéraire de l'automne 2023.

Les subventions aux éditeurs pour la promotion des auteurs et des publications

Les subventions à la promotion ont vocation à accompagner les éditeurs souhaitant promouvoir leurs publications ou leurs auteurs, en particulier ceux dont la notoriété n'est pas encore établie.

Grâce à un important travail de communication du CNL, notamment l'organisation de webinaires avec les éditeurs localisés en région, ce dispositif a poursuivi son développement en 2023. Afin d'accompagner cette dynamique, l'enveloppe budgétaire a d'ailleurs été augmentée, permettant de soutenir 80 projets (sur 118 demandes d'aides examinées), pour un montant total de 344 173 €, soit une aide moyenne de 4 302 €. Ces projets se déploient sur la quasi-totalité du territoire et proviennent à 39 % de primo-demandeurs.

En 2023, l'attractivité du dispositif ne s'est pas démentie, avec une très nette augmentation des demandes (+57 %), renforcée par la nouvelle éligibilité des associations d'éditeurs pour des projets collectifs. Par ailleurs, le CNL a souhaité disposer d'une meilleure visibilité sur la réalisation des projets aidés dans le cadre de ce dispositif, en instaurant l'obligation pour les bénéficiaires d'en faire un bilan qualitatif et quantitatif.

Enfin, afin de mieux accompagner les éditeurs, l'établissement a également lancé, fin 2023, une évaluation du dispositif, dont les conclusions seront soumises au conseil d'administration en 2024.

En 2023, ont notamment bénéficié d'une aide à la promotion des publications et des auteurs :

Les éditions Wildproject, pour l'organisation de leur quinzième anniversaire et la réalisation d'une exposition itinérante sur l'histoire de l'écologie.

Les éditions Macula, pour l'inauguration d'un lieu de rencontres et de résidences à Mangiennes, dans le cadre du collectif de libraires et d'éditeurs francophones Les Désirables, dont l'objectif est de donner une nouvelle vie aux ouvrages, à travers des lectures, des rencontres et des festivals.

Les éditions des Femmes, pour l'invitation de la poétesse ukrainienne Luba Yakymtchouk et de la figure féministe gambienne Toufah Jallow.

Les éditions Théâtrales, pour l'opération Le théâtre, ça se lit aussi !, dont l'objectif est de faire découvrir aux élèves de primaire, collège ou lycée, l'écriture théâtrale qui leur est destinée, grâce à des parcours pédagogiques spécifiques.

Les éditions du Faubourg, pour un projet de programmation annuelle et des rencontres destinées aux libraires, mises en place avec le collectif des éditeurs anonymes, rassemblant cinq maisons d'édition diffusées par Harmonia Mundi.

Les prêts aux éditeurs

Attribués aux entreprises d'édition, les prêts à taux zéro visent à soutenir la prise de risque économique et le développement de l'activité, ainsi qu'à favoriser la pérennisation des éditeurs indépendants qui œuvrent en faveur d'une production éditoriale de qualité et diversifiée.

En 2023, le contexte inflationniste et les premières échéances de remboursement du prêt garanti par l'Etat (PGE), accordé pour faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire, ont conduit plusieurs éditeurs à solliciter le CNL, pour un prêt leur permettant de poursuivre le développement de leur activité.

Six éditeurs (**Les éditions de la Librairie Théâtrale, Plume de carotte, Les éditions de l'Ogre, Anacharsis, les éditions Ancrages, Le mot et le reste**) ont ainsi pu bénéficier d'un accompagnement du CNL, pour un montant total de 321 000 €, pour le développement d'une collection ou d'un label, l'achat de droits ou le changement de diffuseur/distributeur.

Le soutien aux revues

Le soutien du CNL aux revues se décline en subventions visant à accompagner le développement, le fonctionnement et la diffusion, sous format papier ou numérique, de revues littéraires et scientifiques de langue française, publiant des textes de création, de savoir ou de débat, destinés à un public large et diversifié.

Dans cette optique, sont ainsi attribuées des subventions, pour les revues publiant des textes de création ou des articles de qualité, accessibles à un public non spécialisé, et des subventions à la numérisation rétrospective, pour accompagner la mise en ligne de revues imprimées sur un portail ou un site individuel payant ou semi-payant (les revues numérisées à titre patrimonial et diffusées gratuitement étant exclues du dispositif).

En 2023, 189 aides ont été attribuées aux revues pour un montant total de 0,72 M€.

Suite à un travail de réflexion mené depuis plusieurs années, le CNL a transformé son soutien annuel aux revues en aide bisannuelle, à compter de 2023, en vue d'alléger la charge administrative du dispositif, de donner aux bénéficiaires une meilleure visibilité sur leurs financements et de mieux prendre en compte les projets portant sur l'amélioration de la diffusion.

	Nombre d'aides	Montants
Fonctionnement	187	708 958 €
Numérisation	2	11 814 €
Total revues dispositifs courants	189	720 772 €

Montants les plus importants alloués par titre

Le matricule des anges, Le matricule des anges, 21 000 €

Europe. Revue littéraire mensuelle, Europe, 19 415 €

Georges, Maison Georges, 17 500 €

Biscoto, Biscoto éditions, 14 763 €

Banzaï, Mad Series, 14 000 €

Baïka, Salmantina, 13 260 €

Bifrost, éditions du Béal, 11 550 €

Atom, Custom publishing France, 10 500 €

Dada. La première revue d'art, Arola, 10 500 €

Esprit, éditions Esprit, 10 500 €

Etudes, Société d'édition de revues, 10 500 €

Graou, Maison Georges, 10 500 €

Transbordeur. Photographie, histoire, société, Macula, 8 898 €

Brasero, L'Echappée, 7 942 €

Papier machine, Papier machine, 7 811 €

En 2023, ont notamment bénéficié du soutien aux revues :

Blink Blank : la revue du film d'animation, éditions Warm, dans la catégorie « Arts », pour une subvention au fonctionnement. Ecrite par des spécialistes et des artistes, cette revue semestrielle vise à montrer toute la diversité et la créativité de l'animation mondiale. Abondamment illustrée, elle propose un dossier thématique, des entretiens inédits, des points de vue critiques sur l'actualité, une incursion dans les coulisses de la création et un éclairage historique sur un artiste ou un studio.

Brasero : revue de contre-histoire, éditions L'échappée, dans la catégorie « Histoire et sciences de l'homme et de la société », pour une subvention au fonctionnement. Originale et soigneusement réalisée, avec des articles écrits à la manière d'un récit et accompagnés d'illustrations à l'aquarelle, cette revue propose une approche nouvelle de l'histoire, privilégiant les contestations, les marges, les personnages et événement obscurs, oubliés ou méconnus.

Graou, Maison Georges, dans la catégorie « Littérature jeunesse », pour une subvention au fonctionnement. Joyeuse et inventive, cette revue bimestrielle à destination des 3-7 ans explore un thème par numéro, à travers 44 pages d'histoires inédites, de jeux, de découvertes, d'ateliers et de bricolages. Illustrée par des artistes emblématiques de l'illustration contemporaine, elle propose un rendez-vous, sans formatage ni stéréotype, pour que chaque lecteur développe librement son imagination, sa curiosité et ses talents.

La récolte, revue des comités de lecture de théâtre, A mots découverts, dans la catégorie « Théâtre », pour une subvention au fonctionnement. Créée en 2019, cette revue annuelle a pour objectif de promouvoir les écritures théâtrales et de faciliter l'accès aux œuvres des professionnels, apprentis ou amateurs. A chaque numéro, huit œuvres récentes et inédites à l'édition sont ainsi mises en lumière, par la présentation de larges extraits, intégrés à un cahier critique et iconographique, et complétés d'articles transversaux sur l'écriture théâtrale.

Revue d'histoire de l'enfance irrégulière, éditions Anamosa, dans la catégorie « Histoire, sciences humaines et sociales », pour une subvention au fonctionnement. Relevant le pari audacieux de relier recherche historique et milieu professionnel de l'éducation spécialisée, cette revue annuelle explore l'enfance et la jeunesse marginales ou marginalisées. Dans une perspective historique au temps long, elle s'intéresse ainsi à l'enfant délinquant, victime, orphelin ou vagabond, mais aussi aux politiques institutionnelles et pratiques pédagogiques mises en œuvre pour prendre en charge cette jeunesse irrégulière, en France comme à l'étranger.

Dada, éditions Arola, dans la catégorie « Littérature jeunesse », pour une subvention à la numérisation rétrospective des numéros parus entre 2012 et 2021. Devenue une véritable référence depuis sa création en 1991, *Dada* propose aux enfants une initiation à l'art de façon ludique et graphique, à travers un dossier consacré à un artiste ou un courant, mais aussi un glossaire décalé, des ateliers plastiques ou une sélection de sorties culturelles.

Théâtre/Public, éditions Théâtrales, dans la catégorie « Théâtre », pour une subvention à la numérisation rétrospective des numéros parus entre 2013 et 2021. Faisant référence, tant dans le milieu artistique qu'universitaire, cette revue propose une réflexion autour d'un thème esthétique, culturel ou politique. Curieuse de tout ce qui relève de la connaissance du théâtre comme art et phénomène social, elle se veut le reflet de la vie théâtrale d'aujourd'hui.

Le soutien aux librairies

Le soutien du CNL aux librairies se décline en subventions et prêts visant à accompagner la prise de risque économique liée à l'activité de vente de livres neufs dans un local commercial et à favoriser le développement d'un réseau de librairies de référence, présentant une offre de création éditoriale diversifiée et de qualité, en France comme à l'étranger.

Dans cette optique, sont ainsi allouées aux librairies, implantées en France, des aides à l'investissement (prêts ou subventions) pour la création, l'extension, le déménagement, le développement, la modernisation, la mise aux normes, la reprise ou la transmission de librairies. A cela s'ajoutent des subventions pour la valorisation des fonds et de la création éditoriale. Les librairies à l'étranger peuvent, quant à elles, bénéficier d'un agrément LFR (librairie francophone de référence) et de subventions pour la création ou le développement de fonds en français, mais également de subventions pour la formation. Par ailleurs, le CNL instruit, pour le compte du ministère de la Culture, les labels LiR (librairie indépendante de référence) et LR (librairie de référence pour des librairies de groupes), visant à reconnaître, valoriser et soutenir les engagements et le travail qualitatif des librairies.

En 2023, 421 aides ont été attribuées aux librairies pour un montant total de 5,22 M€, dans le cadre de ces dispositifs courants, dont la simplification votée fin 2022 est entrée en vigueur à compter de 2023. Enfin, en 2023, le CNL a recensé et publié, pour la première fois, le nombre de librairies créées depuis 2017, dont il ressort que parmi les 142 créations librairies identifiées pour 2022, 46 ont été soutenues par le CNL *via* les aides à l'investissement ou les conventions territoriales.

	Nombre d'aides	Montants
Subvention développement économique	65	889 000 €
Prêts développement économique	52	1 794 000 €
Ensemble aides à l'investissement	117	2 683 000 €
Valorisation des fonds (VAL)	225	1 028 500 €
Librairies à l'étranger	68	402 359 €
Conventions territoriales	11	1 110 000 €
Total librairies dispositifs courants	421	5 223 859 €

Librairies les plus soutenues

Hall du livre (Nancy) : 307 000 € (investissement, VAL)
Le Faillier (Rennes) : 158 000 € (investissement, VAL)
Chantelivre (Paris) : 150 000 € (investissement)
Librairie du Cap (Saint-Laurent-du-Var) : 130 000 € (investissement)
Millepages jeunesse BD (Vincennes) : 120 000 € (investissement)
Martelle (Amiens) : 116 000 € (investissement, VAL)
Le bateau livre (Lille) : 100 000 € (investissement)
Fontaine Lubéron (Apt) : 70 000 € (investissement)
L'Armitière (Rouen) : 64 000 € (investissement, VAL)
Le pavé du canal (Montigny-le-Bretonneux) : 64 000 € (investissement, VAL)
Le grain des mots (Montpellier) : 60 000 € (investissement)
Voyages imaginaires (Saint-Brévin-les-Pins) : 60 000 € (investissement)

Les aides à l'investissement

Permettant la création, l'extension, le déménagement, le développement, la modernisation, la reprise ou la transmission de librairies, les aides à l'investissement (prêts ou subventions) visent à financer tout type de travaux et acquisitions (meublier, matériel, outils) liés à l'activité de vente de livres neufs dans un local commercial, en consolidant le financement de l'opération et la trésorerie de l'entreprise.

Ces aides ont également vocation à accompagner l'acquisition de droit au bail, de fonds de commerce, d'actions ou de parts sociales de sociétés d'exploitation de librairie. Plus exceptionnellement, elles peuvent être accordées dans le cadre d'une restructuration. Enfin, ces aides à l'investissement permettent de financer la constitution, l'élargissement et le renforcement de l'assortiment de livres, ou encore le rachat d'un stock dans le cadre d'une reprise de fonds de commerce.

Pour la deuxième année consécutive, le CNL a enregistré un nombre record de demandes d'aides (90), sur ce dispositif de soutien à l'investissement, notamment pour des projets situés en Ile-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et Bretagne. Ce nombre très élevé de demandes d'aide s'explique notamment par un rythme toujours soutenu de projets de création *stricto sensu* (une trentaine en 2023) et d'établissements secondaires, qui se cumule avec un flux régulier de reprises et un nombre plus important de rénovations. En revanche, les déménagements et extensions ont été moins nombreux qu'en 2022.

Globalement, le nombre et la diversité des projets examinés confirment la vitalité du secteur et la confiance des libraires, en dépit des contraintes inhérentes à leur métier et du contexte inflationniste. L'établissement accompagne donc fortement cette dynamique, en permettant la concrétisation des projets les plus convaincants, portés majoritairement par des libraires en exercice (plus de 70 %), dans les principales métropoles comme dans des villes plus petites, avec un soutien significatif de plus de 40 000 € en moyenne par projet.

Finalement, en 2023, le CNL a soutenu, en prêt et/ou subvention à l'investissement, 65 projets, parmi lesquels 22 créations, 5 d'établissements secondaires, 6 déménagements, 16 rénovations et 16 reprises ou transmissions, pour un montant total de 2,7 M€ (0,9 M€ au titre des subventions et 1,8 M€ au titre des prêts).

En 2023, ont notamment bénéficié d'une aide à l'investissement :

La Rue en pente (Bayonne) - Rénovation

Malgré un état général dégradé au fil du temps, La Rue en pente est demeurée une librairie de référence dans la ville et la plus importante en termes de chiffre d'affaires. Le projet de rénovation totale, avec réagencement et mise aux normes, a été bien pensé et permet désormais de mieux valoriser l'assortiment, en accueillant la clientèle dans de très bonnes conditions.

La Maison des feuilles (Draveil) - Création

Fruit de l'association d'une jeune libraire, qui a notamment travaillé pour Les libraires volants, et d'une résidente de Draveil en reconversion, cette librairie s'est installée dans un quartier neuf jouxtant le centre-ville et a su séduire les habitants dès son ouverture.

Le Dragon rêveur (Laon) - Création

Portée par un couple de jeunes libraires originaires de Laon, cette librairie de genres, essentiellement axée sur la jeunesse et la bande dessinée, déploie une politique d'animation particulièrement dynamique, dans cette ville isolée, au sein d'un territoire rural et étendu, où l'offre en livre est plutôt faible.

47° Nord (Mulhouse) - Reprise

Atypique par son emplacement dans une petite galerie commerçante, cette librairie déploie un assortiment très large et une politique de rencontres très soutenue, qui ont permis une transmission exemplaire et financièrement sereine, entre le gérant fondateur et deux de ses salariés.

Le Hall du livre (Nancy) - Déménagement

Acquise fin 2013 par le groupe Madrigall, avec le soutien du CNL, cette très importante librairie à l'échelle nationale occupait un local nécessitant une rénovation complète, très coûteuse. Un déménagement s'est donc avéré être une meilleure option et le Hall du livre a pu s'installer dans un local voisin du patrimoine nancéen, avec un agencement repensé, pour un assortiment plus étendu et mieux valorisé, séduisant ainsi les clients et faisant véritablement référence.

Le Failler (Rennes) - Extension

Bientôt centenaire, la librairie Le Failler a su développer, au fil du temps, un très large assortiment et renforcer la professionnalisation de ses équipes, lui permettant de se placer parmi les dix premières librairies au niveau national, en termes de chiffre d'affaires. Toutefois, l'installation dans un bâtiment du XVI^e siècle a laissé la librairie dans un espace très insuffisant et contraint, que l'achat d'un fonds de commerce et la réhabilitation d'un second local à proximité ont permis de compenser, avec le redéploiement de l'offre de manière très cohérente.

Les subventions à la valorisation des fonds et de la création éditoriale (VAL)

Permettant d'alléger les charges consenties par le libraire pour mettre en valeur la qualité de son assortiment et renforcer son attractivité commerciale, les subventions à la mise en valeur des fonds et de la création éditoriale visent à soutenir les librairies labellisées, LiR (librairie indépendante de référence) ou LR (librairie de référence), offrant au public un assortiment de livres neufs, diversifié et de qualité, dans un lieu attractif, conforté par une présence active sur Internet.

Créé en 2008 dans le cadre du plan livre du ministère de la Culture, et peu avant la mise en place du label Librairie indépendante de référence, ce dispositif est accessible aux seuls établissements labellisés LiR ou LR par le ministère de la Culture, sur décision des préfets de région. Centré sur l'engagement et l'investissement des libraires en matière d'assortiment, de lieu et de qualité de services, tout en tenant compte des éventuelles contraintes locales, il permet, à appréciation égale et grâce au barème appliqué, de soutenir proportionnellement davantage les librairies réalisant moins de 1 M€ de chiffre d'affaires.

En 2023, le nombre de demandes d'aide examinées dans le cadre de ce dispositif est en légère baisse par rapport à 2022, passant de 251 à 236 (-6 %), en raison notamment d'une dizaine de cessions récentes, soutenues par le CNL, rendant les établissements concernés provisoirement inéligibles. Parmi ces demandes, réparties sur l'ensemble du territoire (77 départements et 168 communes), près de la moitié proviennent de librairies créées ou reprises au cours des dix dernières années, témoignant du dynamisme et du renouvellement de la profession. Sur ces demandes, 225 aides ont été finalement attribuées, pour un montant total d'1,03 M€.

Au-delà d'une reconnaissance du travail accompli quotidiennement, cette aide a de nouveau représenté en 2023, après deux exercices exceptionnels liés à la période post-covid, une contribution significative à la rentabilité et à la trésorerie des librairies bénéficiaires, qui réalisent pour la quasi-totalité d'entre elles plus de 90 % de leur chiffre d'affaires avec la seule vente de livres.

En 2023, ont notamment bénéficié d'une aide VAL :

Les librairies généralistes **Autour du monde** (Metz), **La Machine à lire** (Bordeaux), **La Préface** (Colomiers), **La Ruelle** (Digne), **L'Autre rive** (Nancy), **Le Livre** (Tours), **Le Silence de la mer** (Vannes), **Les Mots et les choses** (Boulogne-Billancourt), **L'Oiseau siffleur** (Valence), **Petite Egypte** (Paris) et, parmi les spécialisées, **Archipel** (Lyon), **La Mauvaise réputation** (Bordeaux) ou **Super héros** (Paris).

Ont bénéficié pour la toute première fois d'une aide VAL, dans le prolongement pour la plupart d'une première labellisation LiR, les librairies généralistes **Albertine** (Concarneau), **Au Saut du livre** (Joigny), **De Beaux lendemains** (Bagnole), **El Ghorba mon amour** (Nanterre), **Folies d'encre** (Noisy), **La Baignoire d'Archimède** (Brive), **La Cité du vent** (Saint-Flour), **La Flibuste** (Fontenay-sous-bois), **La Grande ourse** (Dieppe), **La Petite lumière** (Paris 14), **Le Pied à terre** (Paris 18), **Les Parages** (Paris 11), **Librairie du Vieux bourg** (Cayenne), **Mazette** (Marseille) et la librairie spécialisée **Légendarium** (Arras).

Les labels LiR et LR

Instruits et suivis par le CNL pour le compte du ministère de la Culture, les labels LiR (librairie indépendante de référence) et LR (librairie de référence pour des librairies de groupe) permettent de reconnaître, valoriser et soutenir les engagements et le travail qualitatif des librairies indépendantes, dont certaines connaissent une fragilité économique.

Repérables grâce à un visuel spécifique, ces labels offrent aux librairies l'opportunité de valoriser leurs qualités d'accueil, de services ou d'assortiment, de bénéficier de conditions commerciales plus favorables de la part de certains fournisseurs (taux de remise plancher supérieur, retours crédités à 30 jours...), mais aussi de solliciter une subvention à la valorisation des fonds et de la création éditoriale (VAL) auprès du CNL.

Attribué pour une durée de trois ans, le label LiR permet aux librairies de bénéficier d'une exonération de la contribution économique territoriale (CET), sous réserve d'une délibération en ce sens des collectivités territoriales.

En 2023, le nombre de demandes de labellisation a nettement augmenté par rapport à 2020, année de référence précédente, passant de 150 à 188 (+25 %), avec 37 % de demandes provenant d'établissements non labellisés, démontrant ainsi l'intérêt persistant pour ce dispositif. Sur l'ensemble des demandes examinées en 2023, 136 (72 %) ont bénéficié de l'attribution d'un label ; 121 au titre du label LiR et 15 au titre du label LR, majoritairement dans le cadre d'un renouvellement triennal. Parmi ces librairies labellisées, une sur deux a été créée ou reprise au cours des dix dernières années, souvent avec le soutien du CNL. Par ailleurs, 31 librairies ont été labellisées pour la première fois, permettant de compenser les défections ou refus de renouvellement, et d'atteindre un total de 520 librairies avec une label actif, au 1^{er} janvier 2024.

En 2023, ont notamment bénéficié d'une première labellisation :

24 librairies généralistes, parmi lesquelles **Albertine** (Concarneau), **Arborescence** (Massy), **Buffet** (Oyonnax), **La Cité du vent** (Saint-Flour), **La Loupiote** (Gap), **Le Bonheur** (Montrouge), **Le Pied à terre** et **Les Parages** (Paris), **Les Parleuses** (Nice), **L'Escampette** (Pau), **La librairie du Vieux bourg** (Kourou), **Mazette et Pantagruel** (Marseille), **Un Monde à soi** (Roanne), mais aussi 4 librairies spécialisées **La Géolibri** (Bordeaux), **La Dimension fantastique** et **La Croisée des mondes** (Paris), **Ça va buller** (Strasbourg).

Les aides aux librairies à l'étranger

En favorisant la création, le renouvellement ou le développement d'un réseau de librairies, qui présentent et valorisent une offre riche et diversifiée en langue française, les aides aux librairies francophones ou internationales disposant de livres d'expression française contribuent pleinement à soutenir la présence du livre français à l'étranger.

Dans cette optique, un agrément est ainsi alloué aux librairies à l'étranger, leur permettant de prétendre aux subventions qui leur sont dédiées. Dans un premier temps, il s'agit de faciliter la création ou le développement d'une offre significative d'ouvrages en français, dans une librairie entièrement ou partiellement dédiée au livre français, afin de lui permettre, au bout de trois ans, d'obtenir l'agrément Librairie francophone de référence et de bénéficier de l'accès aux subventions pour la diversification et la valorisation des fonds, ainsi que pour la réalisation de projets d'investissement.

Enfin, le CNL accompagne les librairies francophones à l'étranger, dans leur démarche de professionnalisation, de valorisation de leur activité et dans leur rôle de diffuseur du livre et de la culture française à l'étranger, à travers un soutien appuyé à leur formation.

En 2023, le CNL a souhaité renforcer son action auprès des libraires francophones à l'étranger, en augmentant son enveloppe annuelle de 300 000 € à 400 000 €, lui permettant ainsi de soutenir des projets ambitieux et structurants, aidant notamment des librairies à amplifier la qualité de leur offre ou de leur service.

Par ailleurs, le CNL a participé à plusieurs rencontres professionnelles de libraires francophones : d'abord à Bucarest, en mars, avec la visite de la librairie Kyralina, soutenue par l'établissement, et les rencontres des libraires francophones européens, organisées à l'initiative de l'AILF et du BIEF ; puis en avril à Paris, en marge du festival Livre Paris, où les journées des libraires francophones à l'étranger, organisées par le CNL en partenariat avec le BIEF, ont réuni une quarantaine de libraires francophones, durant près de deux jours. Ces temps de rencontres professionnelles ont permis au CNL d'échanger avec les libraires du monde entier et de mieux appréhender l'état de santé du réseau des librairies francophones à l'étranger.

En 2022, ont notamment bénéficié d'un soutien aux librairies francophones à l'étranger :

La librairie **Stendhal** (Rome, Italie), pour son programme d'animation annuel, ainsi que la création d'un espace francophone dans la librairie de la Villa Médicis.

La librairie **Le Comptoir** (Santiago, Chili), pour l'achat d'ouvrages, permettant de mieux préparer la rentrée littéraire de septembre et de renforcer la diversité des auteurs français au sein de l'assortiment.

20 librairies, implantées dans 6 pays d'Afrique subsaharienne et dans 2 pays de l'océan Indien, pour leur participation à la Caravane du livre et de la lecture, coordonnée par l'AILF. Opération culturelle et littéraire, cette caravane propose différentes actions en faveur de la lecture : des livres de littérature africaine à des prix bonifiés pour sensibiliser les foyers africains à l'importance de la lecture, des rencontres avec des auteurs et autrices de littérature francophone contemporaine, mais aussi des événements culturels gratuits dans des capitales, des villes ou des villages excentrés.

Le soutien aux porteurs de projets pour le développement de la lecture

Le soutien du CNL aux porteurs de projets pour le développement de la lecture se décline en subvention aux bibliothèques et aux associations, pour des projets en faveur du développement de la lecture auprès de publics spécifiques. Dans cette optique, sont soutenus des projets de qualité, associant des professionnels de la chaîne du livre et proposant des actions de médiation partenariales, accompagnées ou non de l'acquisition d'une offre documentaire ou d'outils de lecture. Ces projets s'adressent aux personnes présentant des difficultés d'accès et/ou d'apprentissage de la lecture et de l'écriture, notamment les plus jeunes, ainsi qu'aux personnes empêchées de lire du fait d'un handicap, d'une hospitalisation, d'une perte d'autonomie ou d'un placement sous-main de justice.

Dans ce cadre, **86 aides ont été attribuées, pour un montant total d'1,13 M€**, dont 0,38 M€ pour des projets en milieu pénitentiaire et 0,28 M€ pour des projets en milieu hospitalier.

A compter de 2023, pour faire suite à l'évaluation menée en 2022, ce dispositif a été transformé, permettant désormais d'élargir la diversité des demandeurs et des publics touchés, de simplifier les procédures, mais aussi de soutenir davantage les projets de médiation cohérents avec les besoins des territoires, en articulation avec les DRAC et les collectivités territoriales.

	Nombre d'aides	Montants
Développement de la lecture publics spécifiques	86	1 130 277 €
Total porteurs projets développement lecture	86	1 130 277 €

Projets de développement de la lecture les plus soutenus

Mon sac de livres, Bibliothèque sans frontière, 90 000 €
Nouvelles de l'hôpital, Short édition, 86 904 €
Lecture en milieu carcéral, Parenthèse, ARL PACA, 72 150 €
Planète terre et nouvelle médiathèque, Lire c'est vivre, 71 200 €
Acquisitions de livres, Normandie Livre et Lecture, 58 350 €
L'hôpital en scène, Assistance publique-Hôpitaux de Paris, 48 000 €
Le laboratoire des publics, Groupe SOS culture, 40 391 €
Ecriture et inclusion, Labo des histoires, 35 000 €
Rentrer dans la lecture *via* les Kamishibais plurilingues, Dulala, 31 672 €
Une BD et au lit, Cité internationale de la BD et de l'image, 30 223 €
Lecture et médiation culturelle en détention, D'ici à là, 29 280 €
Brigade de lecture #3, Maison Maria Casares, 24 366 €
Lecture auprès des publics spécifiques, Commune de Bobigny, 23 664 €
Lecture dans les maisons d'arrêt, Ligue de l'enseignement-FOL 69, 21 256 €
Lire et faire lire dans les accueils de loisirs, Lire et faire lire, 18 000 €

En 2023, ont notamment bénéficié d'une aide pour le développement de la lecture :

L'association Interbibly (Grand Est), pour son projet de création d'un fonds documentaire, destiné à l'ensemble des bibliothèques et points lecture de la nouvelle maison d'arrêt de Troyes-Lavau. Associant les librairies indépendantes de proximité et les réseaux de lecture publique, ce projet propose un riche programme de médiation, avec notamment l'intervention de nombreux auteurs locaux.

L'association Littérature et enfance en Occitanie - LEO (Occitanie), pour son action à destination des demandeurs d'asile, des jeunes allophones et des élèves en décrochage scolaire. S'appuyant sur un solide partenariat avec la médiathèque départementale de l'Aveyron, ce projet déploie une véritable démarche artistique, avec un programme de médiation autour de lectures, visites d'expositions ou de bibliothèques, rencontres d'auteurs ou ateliers de création collective.

L'association Sur un lit de couleurs (Ile-de-France), pour le projet « Témoignages, en mots et en images », à destination des patients de trois centres hospitaliers. Construit en étroite collaboration avec les bibliothèques et médiathèques de proximité, ce projet a pour objectif de faire renaître le désir de créer, d'apprendre et de rêver chez l'enfant ou l'adulte malade, à travers des ateliers d'expression artistiques, dont les productions sont ensuite publiées et exposées.

Short Edition (Auvergne-Rhône-Alpes), pour le projet intitulé « Nouvelles de l'hôpital », déployé dans 25 centres hospitaliers. Proposée au niveau national, cette opération s'articule en deux volets : le premier, axé sur la pratique artistique et la création littéraire, encadrée par un auteur en résidence et ouverte aux soignants et aux patients ; le deuxième, prolongeant l'expérience par la diffusion des productions artistiques et littéraires, *via* l'outil numérique et la technologie d'impression à la demande.

La commune de Charenton-le-Pont (Ile-de-France), pour son action à destination des patients du centre socio-culturel de l'unité psychiatrique des hôpitaux publics de Saint-Maurice, des résidents d'une maison de retraite médicalisée et des usagers de la médiathèque en situation de handicap. S'appuyant sur un programme de médiation riche et novateur, dans et hors les murs des médiathèques, ce projet propose notamment de nombreux ateliers de création littéraire, restitués collectivement sous forme d'expositions, mais aussi de capsules vidéo ou sonores.

Le soutien aux organisateurs de manifestations littéraires

Le soutien du CNL aux organisateurs de manifestations littéraires se décline en subventions visant à accompagner la diffusion et la promotion du livre en France, à travers des manifestations littéraires au rayonnement national et international, œuvrant en faveur du livre et de la lecture et s'adressant au public le plus large. Généralistes ou centrées sur un genre littéraire spécifique, situées dans les métropoles ou dans les zones rurales, ces manifestations littéraires ont également pour objectif de favoriser la rencontre entre professionnels du livre, publics et territoires. Dans cette optique, sont ainsi attribuées des subventions à la réalisation de manifestations littéraires en région ou des subventions au titre des manifestations nationales Partir en livre et Printemps des poètes.

En 2023, 349 aides ont été attribuées aux organisateurs de manifestations littéraires pour un montant total de 2,95 M€.

Par ailleurs, dans le courant de l'année 2023, le CNL a organisé plusieurs temps de rencontre et d'échange professionnels, avec une journée de réflexion autour de la médiation et de la transmission dans les festivals littéraires, ainsi qu'un groupe de travail sur le développement durable dans les festivals littéraires.

	Nombre d'aides	Montants
Manifestations littéraires	110	2 421 908 €
Partir en livre	207	467 163 €
Printemps des poètes (hors asso. Printemps de poètes)	32	65 200 €*
Total manifestations littéraires	349	2 954 270 €

* auxquels s'ajoutent 260 000 € alloués à l'association Printemps des poètes, soutenue au titre des structures de valorisation du livre (cf. p. 55), soit un total de 325 200 € attribués au Printemps des poètes.

Montants les plus importants alloués par manifestation (hors FIBD d'Angoulême)

Etonnants voyageurs (Saint-Malo), 115 000 €
Les rendez-vous de l'histoire (Blois), 85 000 €
Le marathon des mots (Toulouse), 75 000 €
Escale du livre (Bordeaux), 70 001 €
Quais du polar (Lyon), 70 000 €
Fête du livre de Bron (Bron), 69 999 €
Marché de la poésie (Paris), 62 000 €
Les correspondances de Manosque (Manosque), 60 004 €
Foire du livre (Brive-la-Gaillarde), 55 000 €
Le livre sur la place (Nancy), 55 000 €
Festival international de géographie (Sain-Dié-des-Vosges), 51 000 €
Comédie du livre (Montpellier), 43 000 €
Utopiales Festival international de science-fiction (Nantes), 40 000 €
Voix vives de Méditerranée en Méditerranée (Sète), 40 000 €

Les subventions à la réalisation de manifestations littéraires

Les subventions à la réalisation de manifestations littéraires ont pour objet de soutenir les manifestations d'envergure et de qualité, centrées sur le livre et la lecture, et associant des auteurs et des professionnels de la chaîne du livre. Situées sur le territoire français et s'adressant à un large public, elles peuvent prendre des formes variées (salon, fête du livre, festival, etc.).

Depuis 2022, grâce à la mise en place d'une aide tremplin, allouée pour une durée de trois ans, le CNL soutient également chaque année une douzaine de manifestations, souvent de plus petite taille, mais affichant des objectifs intéressants en matière de maillage territorial, de proposition artistique et littéraire ou de travail avec les publics.

En 2023, ont notamment bénéficié d'une subvention à la réalisation de manifestations littéraires :

Fête du livre de Saint-Etienne (Auvergne-Rhône-Alpes). Célébrant la richesse, la diversité et le dynamisme de la création littéraire contemporaine, cette manifestation accueille plus de 200 auteurs et réunit de nombreux acteurs de la chaîne du livre. Rassemblant un large public, elle présente une grande variété de genres littéraires et propose de montrer l'écriture comme une pratique vivante nourrie d'expériences singulières, à travers une programmation ambitieuse de rencontres, lectures, expositions, spectacles, ateliers...

Festival du polar de Villeneuve-lez-Avignon (Occitanie). Depuis 2005, cette manifestation s'attache à promouvoir la littérature noire et policière dans toute sa diversité, autour d'une thématique faisant écho à l'actualité, grâce à une programmation riche et variée : rencontres avec de nombreux auteurs, connus ou émergents, conférences, lectures, expositions, lectures musicales, balades littéraires, concours de nouvelles, spectacles, concerts...

Racines de ciel (Corse). Proposant des tables rondes, des masterclasses, des ateliers d'écriture et une journée professionnelle autour d'une thématique spécifique, ce festival propose un contenu littéraire de grande qualité, en donnant chaque année carte blanche à un auteur. Depuis sa création en 2009, la manifestation a ainsi pu développer une identité littéraire forte et singulière, et réussi à s'imposer comme un événement majeur du paysage culturel insulaire, réunissant un public toujours plus nombreux en Corse-du-Sud.

Festival interplanétaire de Bande Dessinée de Reims (Grand Est). Festif et convivial, ce festival a pour ambition de mettre en lumière la créativité de la bande dessinée, et des arts graphiques en général, par des ateliers, des rencontres, des expositions et des animations originales ou ludiques, autour d'une quarantaine d'auteurs. **Manifestation soutenue par le CNL au titre de l'aide tremplin.**

Les Autumn'halles (Occitanie). Comme chaque année, ce festival investit différents lieux culturels de la ville de Sète, autour du thème de « La Méditerranée en partage », avec des rencontres, des conférences, des grands entretiens, des ateliers d'écriture, des concours de nouvelles ou encore des lectures à voix haute, offrant une pluralité de regards littéraires grâce à la présence de nombreux auteurs. **Manifestation soutenue par le CNL au titre de l'aide tremplin.**

Le soutien aux structures d'accompagnement ou de valorisation du livre

Chaque année, le CNL soutient des structures d'accompagnement ou de valorisation du secteur du livre. En 2023, l'établissement a ainsi subventionné 32 structures pour un montant total de 2,3 M€.

Les subventions aux structures d'accompagnement du secteur du livre

Le CNL soutient un certain nombre de structures contribuant à représenter, accompagner ou promouvoir les professionnels de la chaîne du livre, en particulier les auteurs, les éditeurs, les revues ou les librairies.

En 2023, ont notamment été aidés :

L'Association des traducteurs littéraires de France (ATLF). Visant à promouvoir la qualité des traductions littéraires, à veiller aux intérêts des traducteurs littéraires et à contribuer au développement d'échanges culturels, l'ATLF participe à de nombreux débats et s'attache à faire connaître le travail de traduction à un large public.

L'Association internationale des libraires francophones (AILF). Ayant pour ambition d'instaurer des relations pérennes entre les acteurs de la chaîne du livre, l'AILF contribue à développer la langue française et les cultures francophones, à travers la mise en réseau des librairies francophones dans le monde.

L'Association pour la promotion de la traduction littéraire (ATLAS). Afin de promouvoir la traduction littéraire et de mettre en valeur le rôle du traducteur, ATLAS propose une série d'événements et de formations tout au long de l'année.

L'Association pour le développement de la librairie de création (ADELC). Par son accompagnement global, l'ADELC contribue au maintien et au développement de librairies indépendantes de qualité, ainsi qu'à la professionnalisation de nouveaux libraires, favorisant ainsi la diversité et le renouvellement de la création éditoriale.

La Société des gens de lettres (SGDL). Reconnue d'utilité publique, la SGDL vise à promouvoir le droit d'auteur, à défendre les intérêts des auteurs de livres et à améliorer leur statut. En sus, l'association s'attache à la promotion du patrimoine littéraire, mais aussi à la défense de la langue française et de la liberté de création.

La Société française des intérêts des auteurs de l'écrit (Sofia). Agréée par le ministère de la Culture, la Sofia est un organisme de gestion et de répartition des droits des auteurs et éditeurs dans le secteur du livre. En 2023, le CNL et la Sofia ont signé une convention de partenariat, pour contribuer à la rémunération forfaitaire des auteurs de bandes dessinées dans les festivals qu'ils soutiennent conjointement.

Le Syndicat national de l'édition (SNE). Organisation professionnelle des entreprises d'édition, le SNE a pour missions la défense des intérêts des éditeurs, du droit d'auteur, de la diversité culturelle, du prix unique du livre et de la liberté de publication, ainsi que la promotion du livre et de la lecture. En 2023, il a été soutenu pour le développement de la plateforme Filéas, visant à fournir aux auteurs et éditeurs une visibilité sur les ventes réelles de leurs titres et à optimiser leurs tirages, dans un souci d'efficacité économique et environnementale.

Les aides aux structures de valorisation du secteur du livre

Chaque année, le CNL soutient un certain nombre de structures contribuant à diffuser et promouvoir le livre et la lecture ou participant à l'éducation artistique et culturelle.

Ont ainsi été aidés en 2023 :

Le Centre de promotion du livre jeunesse (CPLJ) (Ile-de-France). Organisateur du Salon du livre et de la presse jeunesse en Seine-Saint-Denis, le CPLJ déploie également son action tout au long de l'année, à travers l'organisation d'événements littéraires, la formation de professionnels du livre et l'accompagnement des politiques publiques dédiées à la jeunesse. Depuis 2015, le CPLJ est le partenaire de Partir en livre.

Le Centre international de poésie de Marseille (CIPM) (Provence-Alpes-Côte d'Azur). Depuis 1990, afin de promouvoir la poésie contemporaine sous toutes ses formes et dans ses relations aux autres arts ou disciplines, le CIPM développe une programmation riche et variée de lectures, débats, performances ou expositions, permettant aux poètes de présenter eux-mêmes leurs créations au public.

Ent'revues (Ile-de-France). Organisatrice du Salon de la revue, Ent'revues propose depuis plus de 30 ans un espace d'information, de rencontre et de réflexion pour la préservation, l'étude et la promotion des revues culturelles et scientifiques.

La Maison de la poésie/Scène littéraire (Ile-de-France). Lieu d'écoute de la poésie et de la littérature contemporaine, la Maison de la poésie/Scène littéraire porte une attention particulière à la diversité éditoriale, en faisant cohabiter des propositions pointues ou expérimentales avec des formes plus accessibles. Au-delà de sa programmation annuelle, elle organise également le festival Paris en toutes lettres.

La Maison des écrivains étrangers et des traducteurs (MEET) (Pays de la Loire). Visant à promouvoir les littératures étrangères en France, la MEET propose des manifestations littéraires, des résidences d'écrivains et de traducteurs, la remise de prix littéraires et met en œuvre des projets éditoriaux ou des actions pédagogiques.

Le Printemps des poètes (Ile-de-France). Proposant tout au long de l'année un centre de ressources sur la poésie, des actions de formation et une information spécifique à destination des enseignants sur les actions à conduire en milieu scolaire, l'association organise également chaque année la manifestation nationale éponyme.

Les petits champions de la lecture (Ile-de-France). Visant à promouvoir la lecture sur un mode ludique, en faisant appel à la spontanéité, au plaisir de lire et au partage, le concours des Petits champions de la lecture invite tous les enfants scolarisés en classe de CM2 à lire en public, pendant trois minutes, un extrait d'un roman jeunesse de leur choix. Chaque année, la finale nationale se déroule sur la scène de la Comédie-Française, en présence des auteurs des livres sélectionnés.



La politique territoriale du Centre national du livre

Depuis 2014, le CNL a développé une politique territoriale ambitieuse, qui vise à maintenir une offre de livres diversifiée sur l'ensemble du territoire. Au moyen de conventions de partenariat avec les régions et les DRAC, le CNL a ainsi souhaité mobiliser des ressources nouvelles pour une politique publique du livre, complémentaire à son action nationale et aux interventions des services déconcentrés du ministère de la Culture, en s'efforçant de simplifier l'accès aux aides pour les porteurs de projet.

Ces conventions ont pour objectif, d'une part, d'inciter les régions à augmenter leur contribution en faveur du livre et de la lecture, d'autre part, de soutenir les librairies jouant un rôle significatif de diffusion du livre sur leur zone de chalandise, mais inéligibles aux dispositifs nationaux du CNL, principalement du fait de leur chiffre d'affaires ou de leur assortiment. Elles ont également pour enjeu d'améliorer la lisibilité de l'action publique et, ainsi, d'optimiser l'effet de levier de la politique partenariale Etat-région au profit du commerce indépendant de librairie et de la diffusion culturelle sur l'ensemble du territoire.

En 2023, pour faire suite à l'approbation d'un nouveau cadre de conventionnement territorial par le conseil d'administration du CNL (fin 2021) et à une phase de négociation avec les régions et les DRAC (en 2022), de nouvelles conventions territoriales ont été concrétisées, en intégrant désormais un diagnostic territorial, ainsi qu'un volet élargissement du lectorat pour favoriser les rencontres d'auteurs.

Des conventions-cadres triennales et tripartites, pour la période 2023-2025, accompagnées de leur convention d'application opérationnelle et financière pour l'année 2023, ont ainsi pu être signées avec les régions Grand Est et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Par ailleurs, en Hauts-de-France, territoire non couvert par la politique territoriale du CNL depuis 2016, les négociations ont abouti fin 2023 à une proposition de convention territoriale cadre, qui sera effective sur la période 2024-2026. Enfin, une convention a été signée avec Auvergne-Rhône-Alpes Livre et lecture, pour la réalisation d'un diagnostic territorial, en amont de la phase de négociation de la prochaine convention cadre déployée sur la période 2024-2026.

In fine, pour l'année 2023, le soutien du CNL en faveur de l'action territoriale couvre 9 régions et est porté à 1,1 M€ (78 % mobilisés par les librairies indépendantes, en tant que points de vente individuels ; 21 % par les expérimentations en faveur du développement du lectorat ; 1 % par la réalisation de diagnostics), soit une augmentation de 9 % par rapport à 2022.



L'action internationale du Centre national du livre

Depuis de nombreuses années, le CNL accompagne la présence du livre français à l'étranger par différents dispositifs d'aide portant sur l'ensemble de la chaîne du livre : aides à la présence des auteurs étrangers en France, aides à la traduction du français vers les langues étrangères, aides à la traduction des langues étrangères vers le français, soutien aux traducteurs, soutien au réseau des librairies françaises à l'étranger et à l'export. Au-delà de ces dispositifs courants, le CNL apporte aussi son expertise, renforce le transfert d'ingénierie culturelle et développe les échanges professionnels ou économiques.

En 2023, l'établissement a ainsi poursuivi le travail de réflexion amorcé en 2022 sur le soutien à la diffusion du livre à l'étranger, en s'engageant dans une concertation avec le Bureau international de l'édition française (BIEF), l'Alliance internationale des éditeurs indépendants (AIEI), l'Institut français, la commission internationale du Syndicat national de l'édition (SNE) et de nombreux éditeurs français ou francophones, sur de nouveaux champs d'accompagnement.

A l'issue de cette concertation, un nouveau dispositif d'aide a été créé, et approuvé par le conseil d'administration du CNL, pour une mise en œuvre à titre expérimental à compter du printemps 2024. Il permettra de soutenir les éditeurs francophones implantés dans des pays de la francophonie du Sud, pour des projets de publications d'ouvrages en français, issus d'une cession de droits en français ou d'une coédition avec un éditeur français.

Par ailleurs, le CNL a participé à plusieurs temps d'échange avec l'Institut lituanien, afin de préparer la saison Lituanie en France, déployée à l'automne 2024 et coordonnée par l'Institut français. A cette occasion, le CNL a souhaité encourager les projets de cessions et de traductions entre le français et le lituanien, en mettant en place des mesures exceptionnelles de relèvement du plafond d'aide, à 70 % du montant total du projet, pour les traductions du français vers le lituanien et du lituanien vers le français.

Enfin, l'établissement poursuit son travail avec les institutions œuvrant dans le champ du livre en français à l'étranger, avec notamment la signature d'une convention de partenariat entre le CNL et le BIEF. Le BIEF a ainsi accueilli le CNL sur son stand à la foire du livre de Francfort, tandis que le CNL a ouvert les portes de l'Hôtel d'Avejan au BIEF, pour l'organisation de plusieurs rencontres professionnelles.



MOYENS ET FONCTIONNEMENT

Les moyens et la gestion financière du Centre national du livre

Les grandes masses budgétaires

A l'occasion de l'année de grande cause nationale dédiée à la lecture, le CNL a piloté en 2022 un programme ambitieux de développement de la lecture, articulé autour de trois axes : déploiement d'une offre de rencontres d'auteurs en milieu scolaire et extra-scolaire ; soutien aux réseaux associatifs visant à faire de la lecture un facteur d'inclusion sociale ; développement de manifestations plaçant la lecture au centre de moments de partage.

En 2023, les actions et partenariats initiés lors de cette année de grande cause ont pu être pérennisés et développés, grâce à l'augmentation d'1,1 M€ de la subvention accordée par le ministère de la Culture au Centre national du livre, permettant ainsi de prolonger la forte dynamique créée autour de la lecture. Cette augmentation, doublée des efforts du CNL, a permis d'inscrire un budget d'1,5M € en faveur de la lecture, sur trois grandes actions : le développement des rencontres d'auteurs en milieu scolaire et extra-scolaire ; le renforcement des manifestations nationales (Partir en livre, Quart d'heure de lecture national et Nuits de la lecture) ; la consolidation des actions en faveur de la lecture comme facteur d'inclusion sociale (Goncourt des détenus, Mots parleurs...). Par ailleurs, le budget 2023 a intégré les coûts relatifs à l'inflation, ainsi que ceux liés à la revalorisation du point d'indice de la fonction publique en année pleine, intervenue au 1^{er} juillet 2022, et celle au 1^{er} juillet 2023, accompagnée de toutes les mesures en faveur du pouvoir d'achat des agents publics. Au terme de l'année, le solde budgétaire montre ainsi un déficit de 0,45 M€.

Dépenses en M€	2021		2022		2023	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	3,61	3,61	4,79	4,79	4,95	4,95
Fonctionnement	3,45	2,42	3,61	4,03	4,49	3,80
Interventions	33,33	32,23	25,97	25,84	20,12	20,02
Investissements	0,07	0,07	0,25	0,20	0,37	0,26
Total dépenses	40,46	38,33	34,62	34,86	29,93	29,03
Recettes en M€	2021		2022		2023	
Subvention pour charges de service public	23,95		26,72		27,72	
Autres financements de l'Etat						
Fiscalité affectée						
Autres financements publics	0,01		0,01		0,03	
Recettes propres	0,11		0,29		0,30	
Recettes globalisées	24,07		27,02		28,05	
Financements de l'Etat fléchés	12,23		3,19		0,40	
Autres financements publics fléchés						
Recettes propres fléchées	0,06		0,08		0,13	
Recettes fléchées	12,29		3,27		0,53	
Total recettes	36,36		30,29		28,58	
Solde budgétaire	-1,97		-4,57		-0,45	

AE = autorisations d'engagement / CP = crédits de paiement

n.b. : les recettes fléchées concernent le soutien exceptionnel à la filière du livre

Source : liasse d'exécution budgétaire 2023

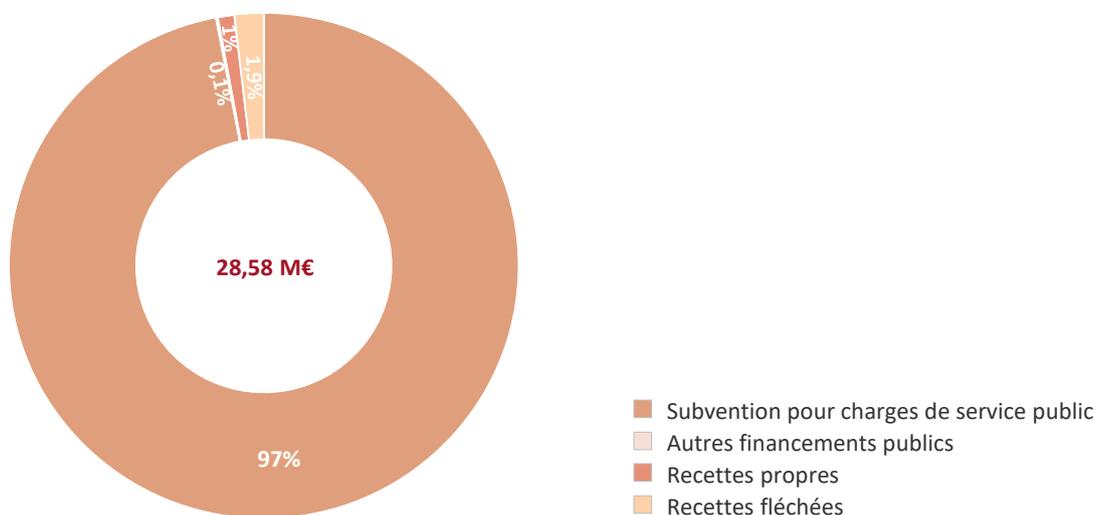
Les recettes

En 2023, les recettes budgétaires totales du CNL s'élèvent à 28,6 M€. Elles sont principalement issues de subventions du ministère de la Culture, pour charges de services public (SCSP) et charges d'investissement (SCI), qui représentent 97 % des recettes totales de l'établissement et sont en hausse de près d'1 % par rapport à 2022.

Par ailleurs, les recettes du Pass Culture représentent désormais 1,1 % des recettes totales du CNL.

Enfin, le CNL compte quelques ressources propres, issues de locations d'espaces, qui ont doublé par rapport à 2022, mais aussi de recettes issues du leg Cioran, de remboursements d'aides et de mécénat, globalement stables par rapport à 2022.

In fine, le taux d'exécution des recettes au titre de l'année 2023 se monte à 100,2 %.



Les dépenses

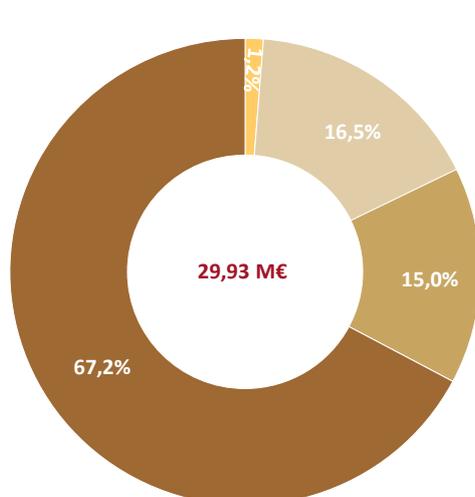
En matière de personnel, les dépenses augmentent de 3,3 % par rapport à 2022, passant de 4,79 M€ à 4,95 M€, et représentent 17 % du budget total des dépenses, du fait des deux augmentations successives de la valeur du point d'indice, au 1^{er} juillet 2022 (dépense en année pleine sur 2023) et au 1^{er} juillet 2023, ainsi que de diverses mesures en faveur du pouvoir d'achat des agents publics.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 4,49 M€ en autorisations d'engagement (AE) et à 3,8 M€ en crédits de paiement (CP), représentant plus de 13 % des dépenses totales de l'établissement. La hausse de 0,7 M€ de la consommation des crédits en autorisation d'engagement en 2023 et le décalage avec les crédits de paiement correspondants s'expliquent principalement par un marché d'une durée de 4 ans, notifié en 2023, et portant sur un accompagnement du CNL pour l'organisation, le référencement et les relations presse de ses manifestations nationales. Par ailleurs, le budget 2023 intègre les mesures nouvelles en faveur du développement de la lecture et le renforcement des masterclasses, réalisées en lien avec le Pass Culture.

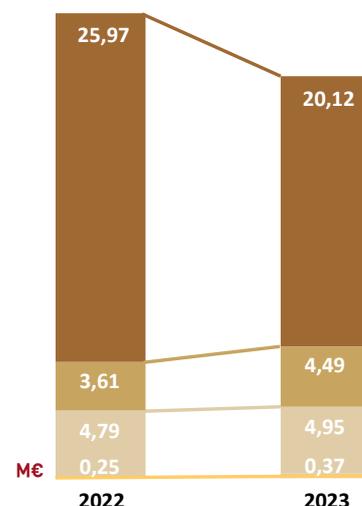
En termes d'interventions, les mesures exceptionnelles et provisoires, pour aider les professionnels du livre à faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire, ont pris fin en 2023. Toutefois, intégrant désormais les aides au développement de la lecture pour les publics spécifiques, ces dépenses d'interventions sur les dispositifs courants se montent à 20,12 M€ en AE et à 20,02 M€ en CP, soit 69 % du budget de dépenses de l'établissement, et sont respectivement consommées à hauteur de 99,75 % (AE) et de 98,19 % (CP).

Enfin, en investissements, les dépenses s'élèvent à 0,37 M€ en AE et 0,26 M€ en CP, représentant ainsi moins d'1 % du budget total des dépenses. Outre l'achat courant de matériels informatiques, de mobiliers et la réalisation de travaux d'entretien, le CNL a entièrement rénové son réseau de wifi, réaménagé le salon d'accueil, en créant un bureau, et fait appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de remplacement ou de réhabilitation de toutes ses menuiseries.

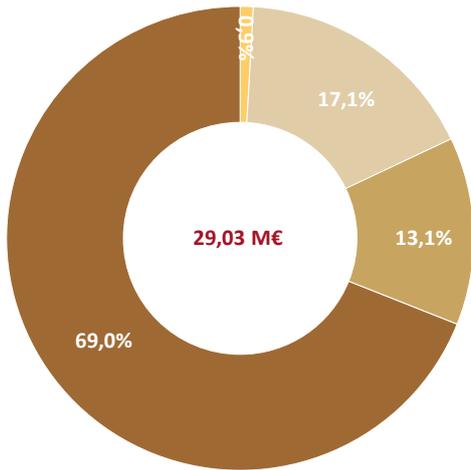
Au total, en 2023, les dépenses du CNL s'élèvent à 29,93 M€ en autorisations d'engagement et 29,03 M€ en crédits de paiements.



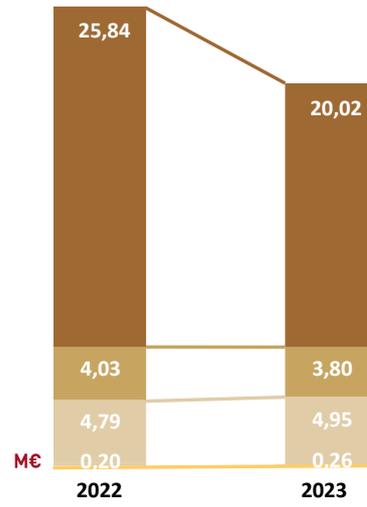
Personnel Interventions
Fonctionnement Investissements



Dépenses en autorisations d'engagement (AE)



- Personnel
- Interventions
- Fonctionnement
- Investissements



Dépenses en crédits de paiement (CP)

L'activité financière

L'année 2023 a été impactée par le changement de logiciel budgétaire et comptable, un projet d'ampleur, dont la mise en production interviendra début 2024. Piloté par la responsable de pôle, cet important travail vient compléter le chantier de simplification, entamé par le CNL en 2022, et a nécessité de nombreuses réunions, ateliers et définitions de nouvelles pratiques ou paramétrages.

Par ailleurs, en collaboration avec l'ensemble des délégations du CNL, de nouvelles procédures ont été rédigées, notamment celles portant sur l'instruction et le paiement des aides ; l'envoi des bons de commande aux fournisseurs ; le traitement du paiement des aides aux éditeurs...

Enfin, en termes d'actes financiers, les demandes de paiement sont en constante augmentation depuis 5 ans. Cette progression concerne surtout les actes de dépenses en matière de « fonctionnement, personnel et investissements », dont la hausse de plus de 30 %, entre 2022 et 2023, s'explique principalement par l'augmentation significative du nombre de paiements de masterclasses, ainsi que des paiements liés aux actions de développement de la lecture. En revanche, les actes de dépenses liés aux interventions et aux engagements juridiques des prêts enregistrent une baisse de 10 % chacun.

	2022	2023	Evolution nbre	Evolution %
Demande de paiement	6 515	6 884	369	+ 6 %
<i>dont fonctionnement, personnel et investissements</i>	2 416	3 214	798	+ 33 %
<i>dont interventions</i>	4 099	3 670	-429	- 10 %
Titres de recettes	453	477	24	+ 5 %
Engagements juridiques liés aux prêts	68	61	-7	- 10 %



Le fonctionnement du Centre national du livre

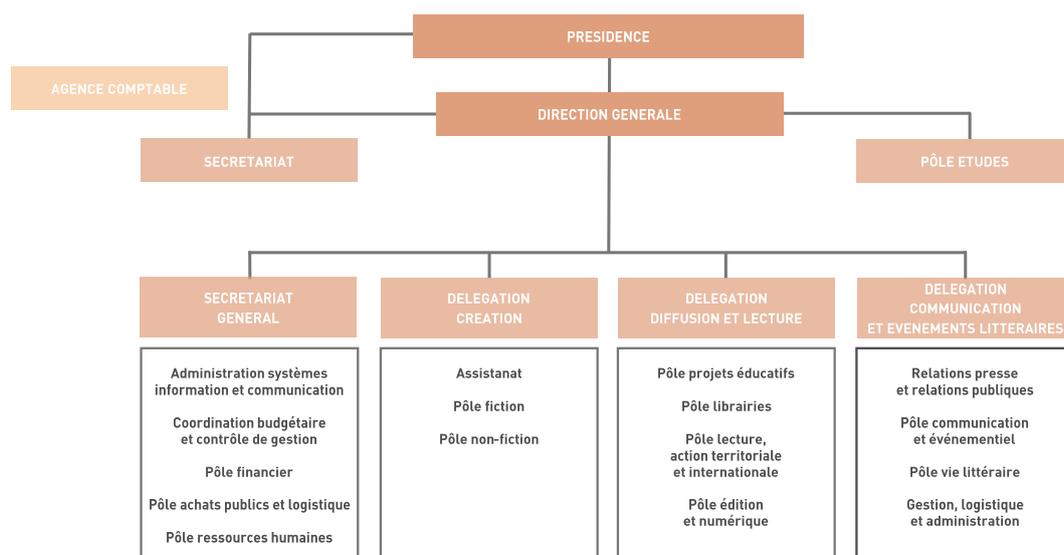
L'organisation du Centre national du livre

Etablissement public administratif sous tutelle du ministère de la Culture, le CNL est dirigé par une présidente de plein exercice, Régine Hatchondo, nommée par le Président de la République le 18 novembre 2020 et renouvelée pour 3 nouvelles années à compter du 20 novembre 2023.

La présidente du CNL préside le conseil d'administration où siègent deux membres du Parlement, huit représentants de l'Etat (ministères de la Culture ; de l'Economie, des Finances et de la Relance ; de l'Europe et des Affaires étrangères, de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports), neuf représentants des professions et activités littéraires (auteurs, traducteurs, éditeurs, libraires, professionnels des bibliothèques), deux personnalités qualifiées et un représentant du personnel.

Ce conseil d'administration a notamment pour missions de déterminer les objectifs de l'établissement et de fixer les compétences et les modalités de fonctionnement des commissions, qui rassemblent près de 300 spécialistes (écrivains, universitaires, journalistes, chercheurs, traducteurs, critiques, éditeurs, libraires, bibliothécaires, animateurs de la vie littéraire...). Ces spécialistes étudient et émettent un avis sur les demandes d'aide soumises à la décision de la présidente.

La présidente du CNL est également ordonnateur des dépenses et des recettes de l'établissement qu'elle dirige. Elle est assistée d'un directeur général, Pascal Perrault, nommé par arrêté de la ministre de la Culture le 22 janvier 2021. L'établissement est, par ailleurs, organisé en quatre délégations (secrétariat général, création, diffusion et lecture, communication et événements littéraires), auxquels s'ajoutent un pôle de secrétariat, un pôle études et l'agence comptable.



Organigramme au 31 décembre 2023

En 2023, afin de mieux coordonner les priorités de l'établissement, les départements du CNL ont été renommés en délégations, après consultation des instances représentatives du personnel et du conseil d'administration. Dans ce cadre, un pôle projets éducatifs a été créé au sein de la délégation à la diffusion et à la lecture ; le département des affaires générales est devenu le secrétariat général ; des responsables de pôles ont été identifiés auprès de la direction générale, du secrétariat général et de la délégation à la diffusion et à la lecture. Après une révision de l'organigramme et la définition d'une nouvelle fiche de poste fin 2022, le pôle financier a ainsi été renforcé par la nomination d'une responsable de pôle à compter du 1^{er} janvier 2023, mais aussi par le transfert d'un gestionnaire de la délégation à la création, venu compléter l'équipe financière du secrétariat général. Désormais, le pôle financier comprend 4 agents, dont l'organisation et les missions ont été revus.

Transition écologique

Début 2023, dans le cadre de ses actions en faveur de la transition écologique, le CNL a proposé une boîte à idées à l'ensemble de son personnel, afin de le sensibiliser à cette problématique et de lui permettre de proposer des idées ou des actions nouvelles. Un bilan de cette opération a été réalisé et certaines actions internes ont pu être menées, notamment dans le domaine du recyclage, du chauffage ou des luminaires.

Par ailleurs, dans le prolongement de la charte des valeurs de l'établissement, approuvée par le conseil d'administration du 10 mai 2022, mais aussi dans le cadre de la stratégie nationale pour le développement durable, le CNL a initié une réflexion sur le soutien à la transition écologique de la filière du livre. Ainsi, courant 2023, trois groupes de travail ont été mis en place autour de cette thématique et ont permis de faire émerger plusieurs problématiques et propositions, afin d'inciter les acteurs de la chaîne du livre à agir concrètement. A la suite de cette réflexion, le CNL a bénéficié d'un arbitrage budgétaire favorable, afin de déployer dès 2024, et jusqu'en 2027, un plan quadriennal de soutien, visant à accompagner les librairies, les festivals littéraires et les éditeurs dans leurs efforts vers une plus grande sobriété énergétique.

Les ressources humaines

Les effectifs

Le CNL dispose d'un plafond d'emplois de 63 équivalents temps plein travaillés (ETPT), notifiés au titre de l'année 2023, et de 2 ETPT pour des contrats aidés, portant le plafond d'emploi global de l'établissement à 65 ETPT. Par ailleurs, le CNL compte également 2 ETPT sur le budget du ministère de la Culture et 1 mise à disposition du ministère de l'Education nationale. Au 31 décembre 2023, l'établissement comptait, en personnes physiques, 63 personnes dont 18 titulaires et 45 contractuels.

Parmi ces agents, 48 sont des femmes et 15 des hommes. Sur les 48 femmes, 25 relèvent des catégories A ou A+, ou des groupes 3, 4 ou 5 (soit 52,1 % des femmes), 22 relèvent de la catégorie B ou du groupe 2 (soit 45,8 %), et 1 relève de la catégorie C ou du groupe 1 (soit 2,1 %).

Sur les 15 hommes, 7 relèvent des catégories A ou A+, ou des groupes 3, 4 ou 5 (soit 46,7 % des hommes), 5 relèvent de la catégorie B ou du groupe 2 (soit 33,3 %), et 3 agents relèvent de la catégorie C ou du groupe 1 (soit 20 %).

L'âge moyen des agents du CNL est de 47 ans et 10 mois ; le plus jeune étant âgé de 26 ans et le plus âgé de 65 ans et 1 mois. Pour les femmes, l'âge moyen s'établit à 47 ans et 8 mois, tandis que celui des hommes est de 48 ans et 1 mois.

En 2023, le CNL a recruté 4 agents permanents (1 fonctionnaire détaché et 3 sur contrats à durée déterminée de trois ans) et 4 agents en vacance. Par ailleurs, le CNL a accueilli 8 stagiaires et 3 apprentis.

Une fois encore, le recours à des agents occasionnels a été nécessaire, afin d'absorber la charge de travail induite par des absences d'agents permanents, pour des raisons médicales ou de maternité.

Consommation du plafond d'emploi

En 2023, la consommation d'équivalents temps pleins travaillés (ETPT) s'élève à 62,67 pour les agents rémunérés par le CNL (sur un plafond de 63 ETPT pour 2023) et à 2 ETPT pour les agents pris en charge par le ministère de la Culture (sur un plafond de 2 ETPT). Au 31 décembre 2023, 3 postes étaient vacants, dont 2 en catégorie A et 1 en catégorie B.

Dialogue social

En 2023, le dialogue social s'est poursuivi au CNL, avec l'installation du comité social d'administration (CSA), à la suite des élections professionnelles de décembre 2022. Ce CSA s'est réuni 4 fois en 2023 (les 28 février, 13 juin, 26 octobre et 5 décembre). Lors du dernier CSA de l'année, le CNL a adopté une procédure de signalement interne pour la prévention et la lutte contre les discriminations et les violences et harcèlements sexuel et moral, et créé une cellule de signalement interne. La commission consultative paritaire (CCP) du CNL s'est, quant à elle, réunie une fois (le 5 octobre).

Dans le cadre de ce dialogue social tout au long de l'année, les échanges ont notamment permis de modifier l'organigramme de l'établissement, avec un changement de dénomination des départements en délégations ; la création d'un pôle projets éducatifs au sein de la délégation à la diffusion et à la lecture ; des transferts de postes entre les différentes délégations ; des changements d'intitulés de postes et de pôles, avec l'identification de responsables de pôles ; un changement de présentation visuelle pour clarifier les liens hiérarchiques. Pour donner suite à ce changement d'organigramme et à la demande des représentants du personnel, le CNL a diligenté un audit sur la charge de travail, auquel la moitié des agents ont participé et dont la restitution à l'ensemble du personnel a eu lieu en décembre 2023.

Formation

En 2023, le CNL a poursuivi ses efforts en matière de formation et mis en place des formations sur les trois volets de sa charte des valeurs, adoptée en 2022 : lutte contre les violences et harcèlements sexuels et sexistes ; lutte contre les discriminations ; actions en faveur de la transition écologique. Par ailleurs, l'établissement a également organisé des formations en interne, afin de développer ou de mettre à jour les compétences métiers des agents.

Rémunération des agents

Au cours de l'année 2023, les agents du CNL ont bénéficié de plusieurs revalorisations indiciaires, liées à la refonte des grilles indiciaires et indemnitaires, avec une revalorisation de la valeur du point d'indice (au 1^{er} juillet 2023), des indemnités de télétravail, du forfait mobilité durable, du remboursement des frais de transport à hauteur de 75 %, de la garantie individuelle pour le pouvoir d'achat et du maintien du crédit d'impôt pour les heures supplémentaires. Les agents percevant moins de 3 250 € brut par mois ont également pu bénéficier du versement d'une prime pouvoir d'achat et l'ensemble des agents contractuels d'une prime exceptionnelle de 325 €.

Par ailleurs, le CNL a publié son premier index relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, qui s'établit à 67,8 % au titre de l'année 2022.

Actions spécifiques

Tout au long de l'année 2023, des actions ont été mises en œuvre par le CNL en matière de ressources humaines : conformément aux obligations réglementaires, la déclaration des données sociales a été déployée dès janvier 2023 ; des procédures internes, notamment celle des lecteurs, ont été rédigées pour améliorer et fluidifier les traitements ; le logiciel de gestion des absences du personnel a été remplacé par un autre logiciel, plus intuitif et disposant de nouvelles fonctionnalités.

En matière de restauration, la convention signée avec AGR (groupe CdC) fin 2022, pour accéder à un nouvel espace de restauration, plus proche de l'Hôtel d'Avejan, a permis aux agents de prendre 650 repas, contre 135 précédemment, soit une véritable réussite avec une augmentation de 381 %.

Enfin, fin 2023, 24 enfants accompagnés d'un parent ont participé à l'arbre de Noël organisé par le ministère de la Culture et bénéficié ainsi de places pour un spectacle du Cirque Phénix, d'un goûter et de cadeaux.

Le bâtiment et la logistique

En 2023, le CNL a poursuivi ses actions d'entretien, de maintenance et d'amélioration du bâtiment, notamment en repensant et réaménageant son salon d'accueil, avec la création d'un bureau et d'une bibliothèque sur mesure. Parallèlement, la moquette des escaliers a été intégralement remplacée, des travaux de plomberie ont été réalisés et l'interphone vidéo situé côté rue a été remplacé.

Dans le courant de l'année, l'établissement a rédigé et transmis son schéma pluriannuel de stratégie immobilière, pour la période 2024-2027, qui a reçu un avis favorable de la direction immobilière de l'Etat.

Par ailleurs, l'activité événementielle du CNL a poursuivi son développement en 2023, autant *in situ* qu'hors les murs, avec l'organisation d'une vingtaine d'accueils externes et d'une trentaine d'événements, programmés par les différentes délégations de l'établissement.

Le déplacement des agents, pour participer à des festivals, des événements littéraires ou des manifestations nationales portées par le CNL, s'est stabilisé autour de 200 déplacements sur l'ensemble de l'année. Les membres de commissions sont, quant à eux, davantage venus au CNL en 2023 (173 déplacements en 2023, contre 113 en 2022).

Enfin, conformément aux règles de la commande publique pour pourvoir à certains achats, le CNL a conclu six marchés en 2023, dont trois appels d'offres ouverts et trois procédures adaptées. Un marché alloti (organisation, communication et référencement, relations presse) a désormais été passé sur 4 ans, pour toutes les manifestations nationales portées par l'établissement.

Les systèmes d'informations et l'informatique

L'activité informatique a, une fois encore, été très dense. En 2023, le CNL a notamment lancé la rénovation de l'ensemble de son réseau wifi, afin de permettre une meilleure connexion Internet pour l'ensemble de ses visiteurs. Le paramétrage du système de visioconférence dans les deux salles de réunion a été optimisé et finalisé.

Pour faire suite au chantier de simplification des dispositifs et des procédures du CNL, d'importantes évolutions et améliorations ont été réalisées et intégrées dans le logiciel de gestion des aides. Parallèlement, un travail sur les droits a été initié et sera poursuivi en 2024.

Par ailleurs, en 2023, le CNL a initié la migration de son logiciel budgétaire et comptable. Ainsi, durant une grande partie de l'année, des ateliers de formation ou de paramétrages ont été organisés. De nouveaux serveurs, plus performants, ont également été déployés et des mises à jour de sécurité ont été faites sur le gestionnaire de serveurs.





ANNEXES



Répartition détaillée des aides attribuées par le CNL, de 2021 à 2023 (dispositifs courants)

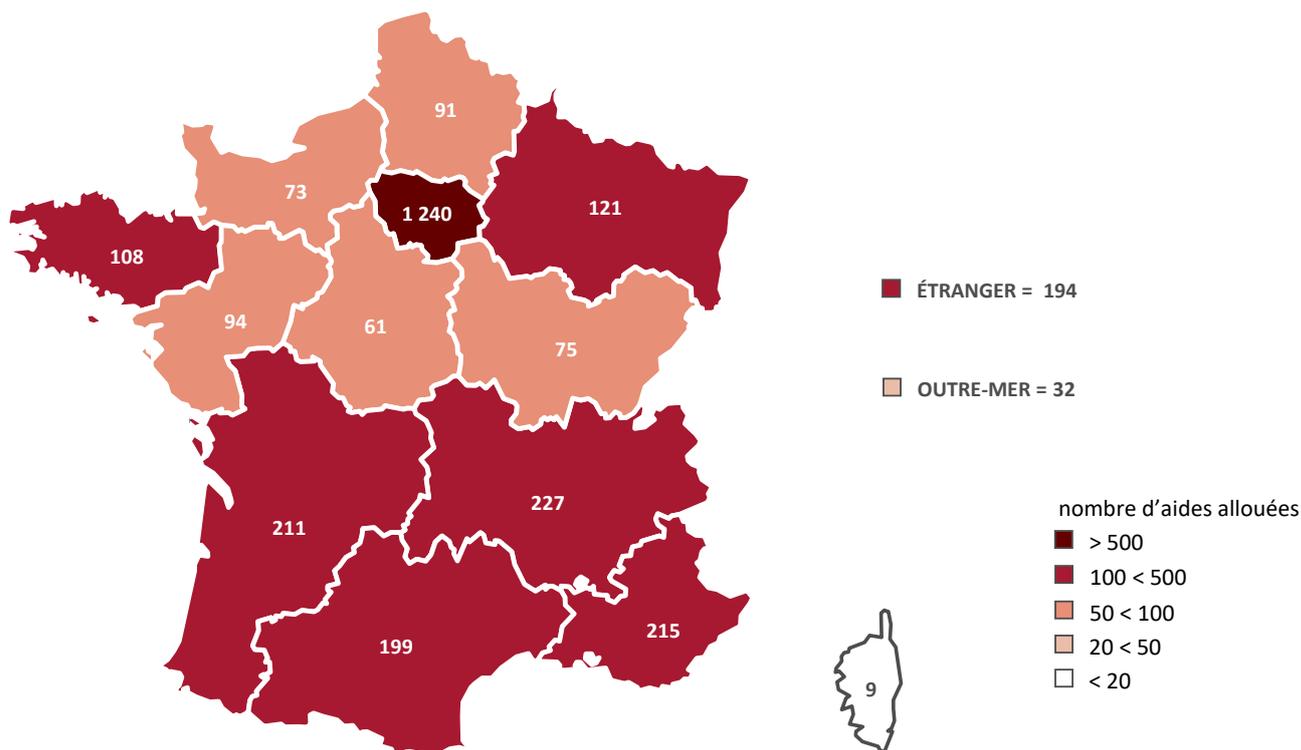
	Nombre d'aides		Montants alloués			Evolution nombre d'aides			Evolution montants			
	2021	2022	2023	2021	2022	2023	21-22	22-23	21-23	21-23		
Total général	2 507	2 869	2 950	19 061 575 €	22 136 088 €	21 999 585 €	14,4%	2,8%	17,7%	16,1%	-0,6%	15,4%
Total général hors "Grande cause"	2 507	2 850	2 950	19 061 575 €	21 521 930 €	21 999 585 €	13,7%	3,5%	17,7%	12,9%	2,2%	15,4%
Auteurs et traducteurs	391	627	759	3 489 000 €	4 191 000 €	4 362 000 €	60,4%	21,1%	94,1%	20,1%	4,1%	25,0%
Bourses auteurs (écriture, résidences)	335	562	693	3 132 000 €	3 804 000 €	4 025 000 €	67,8%	23,3%	106,9%	21,5%	5,8%	28,5%
Bourses traducteurs (traduction, séjour)	49	59	60	271 000 €	310 000 €	260 000 €	20,4%	1,7%	22,4%	14,4%	-16,1%	-4,1%
Allocations annuelles auteurs	6	5	5	68 000 €	59 000 €	59 000 €	-16,7%	0,0%	-16,7%	-13,2%	0,0%	-13,2%
Bourse Clorian	1	1	1	18 000 €	18 000 €	18 000 €	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Editeurs hors revues	1 064	1 098	1 114	4 848 876 €	5 417 076 €	5 295 858 €	3,2%	1,5%	4,7%	11,7%	-2,2%	9,2%
Publication	504	482	476	2 362 346 €	2 245 219 €	2 260 264 €	-4,4%	-1,2%	-5,6%	-5,0%	0,7%	-4,3%
Traduction (introduction)	273	271	259	1 163 124 €	1 081 895 €	1 053 099 €	-0,7%	-4,4%	-5,1%	-7,0%	-2,7%	-9,5%
Traduction (extraduction)	241	244	254	635 737 €	612 679 €	647 627 €	1,2%	4,1%	5,4%	-3,6%	5,7%	1,9%
Développement numérique (publication livres numériques, services numériques, livres audio)	15	37	39	393 531 €	933 934 €	669 695 €	146,7%	5,4%	160,0%	137,3%	-28,3%	70,2%
Développement des maisons d'édition	30	58	80	194 138 €	328 350 €	344 173 €	93,3%	37,9%	166,7%	69,1%	4,8%	77,3%
Prêts économiques éditeurs	1	6	6	100 000 €	215 000 €	321 000 €	500,0%	0,0%	500,0%	115,0%	49,3%	221,0%
Revus	225	190	189	879 314 €	739 731 €	720 772 €	-15,6%	-0,5%	-16,0%	-15,9%	-2,6%	-18,0%
Fonctionnement	224	188	187	875 786 €	734 706 €	708 958 €	-16,1%	-0,5%	-16,5%	-16,1%	-3,5%	-19,0%
Numérisation	1	2	2	3 528 €	5 025 €	11 814 €	100,0%	0,0%	100,0%	42,4%	135,1%	234,9%
Librairies	379	466	421	4 534 655 €	4 935 128 €	5 223 859 €	23,0%	-9,7%	11,1%	8,8%	5,9%	15,2%
Subventions économiques aux librairies	64	67	65	1 060 000 €	906 000 €	889 000 €	4,7%	-3,0%	1,6%	-14,5%	-1,9%	-16,1%
Prêts économiques librairies	48	62	52	1 397 000 €	1 531 000 €	1 794 000 €	29,2%	-16,1%	8,3%	9,6%	17,2%	28,4%
Valorisation des fonds	210	231	225	974 500 €	1 084 500 €	1 028 500 €	10,0%	-2,6%	7,1%	11,3%	-5,2%	5,5%
Librairies francophones à l'étranger	47	95	68	238 155 €	401 628 €	402 359 €	102,1%	-28,4%	44,7%	68,6%	0,2%	68,9%
Action territoriale (conventions territoriales)	10	11	11	865 000 €	1 012 000 €	1 110 000 €	10,0%	0,0%	10,0%	17,0%	9,7%	28,3%
Bibliothèques/Porteurs projets développement lecture	134	77	86	769 696 €	477 164 €	1 130 277 €	-42,5%	11,7%	-35,8%	-38,0%	136,9%	46,8%
Diffusion auprès des publics jeunesse/empêché	134	77	86	769 696 €	477 164 €	1 130 277 €	-42,5%	-100,0%	-100,0%	-38,0%	-100,0%	-100,0%
Développement lecture publics spécifiques												
Manifestations littéraires	288	347	349	2 891 579 €	2 980 890 €	2 954 270 €	20,5%	0,6%	21,2%	10,7%	-0,9%	9,8%
Manifestations littéraires	94	112	110	2 281 526 €	2 458 583 €	2 421 908 €	19,1%	-1,8%	17,0%	7,8%	-1,5%	6,2%
Fête du livre pour la jeunesse	172	213	207	350 053 €	458 930 €	467 163 €	23,8%	-2,8%	20,3%	31,1%	1,8%	33,5%
Printemps des poètes	22	22	32	60 000 €	63 377 €	65 200 €	0,0%	45,5%	45,5%	5,6%	2,5%	8,7%
Structures	26	64	32	1 848 454 €	3 395 099 €	2 312 548 €	146,2%	-50,0%	23,1%	83,7%	-31,9%	25,1%
Subventions aux structures hors "Grande cause"	26	45	32	1 848 454 €	2 780 941 €	2 312 548 €	73,1%	-28,9%	23,1%	50,4%	-16,8%	25,1%
Subventions aux structures "Grande cause"		19		614 158 €			-100,0%					-100,0%

Répartition géographique des aides attribuées par le CNL en 2023

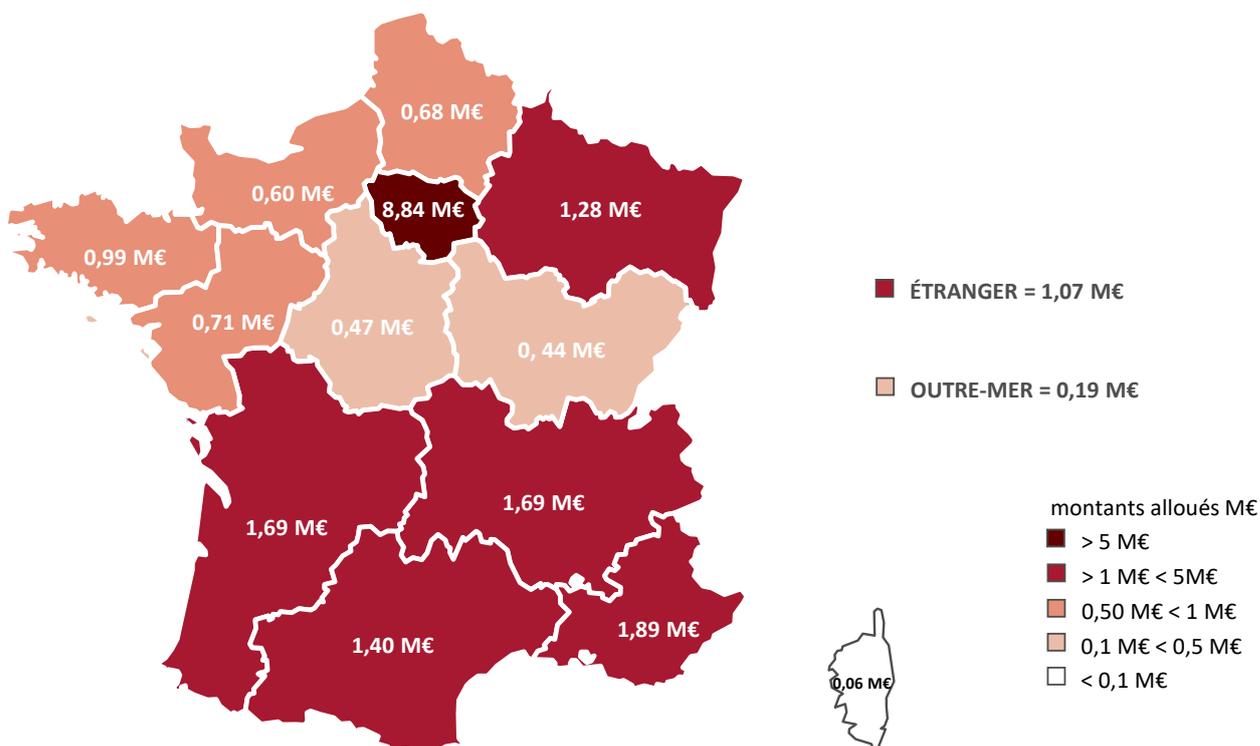
(dispositifs courants)

	Auteurs		Editeurs		Reuves		Libraires		Projets d'vpt lecture		Manif. littéraires		Structures		TOTAL		% du total	
	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants
PARIS	128	1 032 000 €	618	2 770 012 €	110	374 595 €	46	447 000 €	14	341 007 €	21	163 200 €	18	1 501 306 €	955	6 629 120 €	32,4%	30,1%
ILE-DE-FRANCE HORS PARIS	92	616 000 €	81	477 672 €	25	83 368 €	47	523 000 €	13	205 649 €	26	88 271 €	1	220 000 €	285	2 213 960 €	9,7%	10,1%
TOTAL IDF	220	1 648 000 €	699	3 247 685 €	135	457 963 €	93	970 000 €	27	546 655 €	47	251 471 €	19	1 721 306 €	1 240	8 843 080 €	42,0%	40,2%
ETRANGER	80	454 000 €	43	183 140 €	2	11 321 €	68	402 359 €	0	0 €	0	0 €	1	15 000 €	194	1 065 820 €	6,6%	4,8%
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	64	341 000 €	77	482 851 €	1	1 688 €	33	478 000 €	6	106 610 €	31	266 156 €	3	210 966 €	215	1 887 272 €	7,3%	8,6%
NOUVELLE-AQUITAINE	61	291 000 €	55	245 979 €	7	38 830 €	24	334 000 €	10	93 819 €	53	564 044 €	1	120 000 €	211	1 687 672 €	7,2%	7,7%
AUVERGNE-RHONE-ALPES	84	360 000 €	44	191 287 €	6	46 225 €	45	469 000 €	9	135 642 €	38	369 540 €	1	115 000 €	227	1 686 694 €	7,7%	7,7%
OCCITANIE	52	243 000 €	51	275 516 €	19	94 163 €	24	385 500 €	7	32 485 €	45	370 639 €	1	3 476 €	199	1 404 778 €	6,7%	6,4%
GRAND EST	38	174 000 €	31	216 600 €	3	15 874 €	18	556 000 €	6	40 279 €	24	277 305 €	1	2 100 €	121	1 282 107 €	4,1%	5,8%
BRETAGNE	39	228 000 €	18	50 993 €	2	4 738 €	27	500 000 €	4	20 422 €	18	187 504 €			108	991 656 €	3,7%	4,5%
PAYS DE LA LOIRE	29	181 000 €	30	113 841 €	1	6 880 €	17	188 000 €	1	7 461 €	13	129 949 €	3	84 000 €	94	711 131 €	3,2%	3,2%
HAUTS-DE-FRANCE	29	104 000 €	9	63 577 €	5	17 392 €	19	311 500 €	4	27 233 €	25	153 106 €			91	676 808 €	3,1%	3,1%
NORMANDIE	13	76 000 €	17	85 313 €	3	7 314 €	17	202 500 €	5	78 134 €	16	113 650 €	2	40 700 €	73	603 611 €	2,5%	2,7%
CENTRE-VAL DE LOIRE	23	118 000 €	18	62 805 €	3	8 167 €	8	165 500 €	1	5 084 €	8	112 802 €			61	472 357 €	2,1%	2,1%
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	15	94 000 €	17	62 432 €	1	3 218 €	19	154 000 €	5	29 505 €	18	93 103 €			75	436 258 €	2,5%	2,0%
LA REUNION	3	6 000 €	2	1 433 €			2	51 000 €			3	12 000 €			10	70 433 €	0,3%	0,3%
CORSE	2	4 000 €			1	7 000 €	2	20 000 €			4	29 001 €			9	60 001 €	0,3%	0,3%
MARTINIQUE	4	30 000 €					2	19 500 €						6	49 500 €	0,2%	0,2%	
POLYNESIE-FRANCAISE			3	12 408 €					1	7 000 €	1	10 000 €			5	29 408 €	0,2%	0,1%
GUIANE	1	2 000 €					3	17 000 €			4	6 000 €			4	19 000 €	0,1%	0,1%
GUIADELLOUPE	2	8 000 €												6	14 000 €	0,2%	0,1%	
MAVOTTE											1	8 000 €			1	8 000 €	0,0%	0,0%
TOTAL	759	4 362 000 €	1 114	5 298 859 €	189	720 772 €	421	5 223 859 €	86	1 130 277 €	349	2 954 270 €	32	2 312 548 €	2 950	21 989 585 €	100,0%	100,0%
REGIONS HORS IDF & ETR.	459	2 260 000 €	372	1 865 034 €	52	251 488 €	260	3 851 500 €	59	583 622 €	302	2 702 799 €	12	576 242 €	1 516	12 090 685 €	51,4%	55,0%
OUTRE-MER	10	46 000 €	5	13 841 €	0	0 €	7	87 500 €	1	7 000 €	9	36 000 €	0	0 €	32	190 341 €	1,1%	0,9%

Cartographie des aides attribuées par le CNL, en volume (dispositifs courants)



Cartographie des aides attribuées, en valeur (dispositifs courants)



Répartition thématique des aides attribuées par le CNL en 2023

(dispositifs courants)

Jeunesse	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	279	1 227 000 €
Editeurs	94	481 160 €
Revue	8	80 932 €
Librairies	24	386 696 €
Porteurs de projets développement lecture	22	268 133 €
Organisateurs de manifestations littéraires	216	556 163 €
Structures	4	502 000 €
Total Jeunesse	647	3 502 083 €

Roman	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	210	1 365 000 €
Editeurs	149	417 075 €
Revue	12	74 991 €
Porteurs de projets développement lecture	7	72 859 €
Organisateurs de manifestations littéraires	24	620 005 €
Total Roman	402	2 549 930 €

Bande dessinée	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	120	806 000 €
Editeurs	86	566 748 €
Revue	6	43 140 €
Librairies	21	200 640 €
Porteurs de projets développement lecture	1	30 223 €
Organisateurs de manifestations littéraires	13	384 001 €
Structures	2	190 000 €
Total Bande dessinée	249	2 220 752 €

Histoire, SHS	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	25	112 000 €
Editeurs	200	935 565 €
Revue	59	171 253 €
Organisateurs de manifestations littéraires	5	177 000 €
Total Histoire, SHS	289	1 395 818 €

Littératures étrangères	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	14	91 000 €
Editeurs	233	841 325 €
Revue	4	10 151 €
Organisateurs de manifestations littéraires	10	148 001 €
Structures	4	240 966 €
Total Littératures étrangères	265	1 331 443 €

Poésie	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	53	332 000 €
Editeurs	84	187 673 €
Revue	5	12 704 €
Organisateurs de manifestations littéraires	41	227 200 €
Structures	4	478 000 €
Total Poésie	187	1 237 577 €

Philosophie	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	3	35 000 €
Editeurs	68	495 672 €
Revue	37	124 907 €
Organisateurs de manifestations littéraires	4	82 000 €
Total Philosophie	112	737 579 €

Arts	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	7	51 000 €
Editeurs	75	535 415 €
Revue	22	93 428 €
Librairies	3	22 000 €
Organisateurs de manifestations littéraires	1	8 000 €
Total Arts	108	709 843 €

Théâtre	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	32	221 000 €
Editeurs	54	146 975 €
Revue	2	11 322 €
Porteurs de projets développement lecture	3	40 861 €
Organisateurs de manifestations littéraires	1	11 000 €
Structures	1	15 000 €
Total Théâtre	93	446 158 €

Littérature classique	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	3	28 000 €
Editeurs	32	130 255 €
Revue	28	75 527 €
Total Littérature classique	63	233 782 €

Littérature scientifique et technique	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	6	31 000 €
Editeurs	15	86 510 €
Revue	6	22 417 €
Total Littérature scientifique et technique	27	139 928 €

